



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2001 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume IV
Université des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 5 (A/57/5)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 5 (A/57/5)

Rapport financier et états financiers vérifiés

de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume IV
Université des Nations Unies



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi		v
I. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001		1
A. Introduction	1	1
B. Financement de l'Université	2-4	1
C. Situation financière de l'Université	5-13	2
D. Activités de l'Université	14-65	3
Annexe. Informations complémentaires	1-3	15
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes		16
A. Résumé		15
B. Introduction	1-6	17
1. Recommandations antérieures qui n'ont pas été pleinement appliquées	7-9	18
2. Recommandations	10	18
C. Questions financières		
1. Vue d'ensemble	11-15	19
2. Normes comptables des Nations Unies	16	20
3. Contributions annoncées non versées	17-20	20
4. Création de nouveaux centres ou programmes de recherche et de formation	21-24	21
5. Mobilisation de fonds infructueuse	25-30	21
6. Système de gestion des finances, du budget et du personnel	31-34	22
7. Établissement de rapports financiers sur les projets	35-38	23
8. Passation par profits et pertes de pertes de numéraire, de créances et de biens	39	23
9. Paiements à titre gracieux	40	23
D. Questions de gestion	20-37	19
1. Gestion des programmes et des projets	41-46	24
2. Programme de renforcement des capacités	47-50	25
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	51	25

E. Remerciements	52	26
Annexe		
Suivi des mesures adoptées pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999		27
III. Opinion des commissaires aux comptes.....		30
IV. Certification des états financiers		31
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001		32
État I. Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001		33
État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001		37
Tableau 2.1. État des contributions volontaires de gouvernements au 31 décembre 2001		41
État III. Flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001		46
État IV. Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001		52
Notes relatives aux états financiers		55

Lettres d'envoi

Le 14 mai 2002

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés par le Contrôleur.

Des copies de ces états sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
Nations Unies
New York

Le 27 juin 2002

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001, qui ont été soumis par le Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes de l'Université pour l'exercice considéré.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine et Président
du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

A. Introduction

1. L'Assemblée générale a adopté la charte de l'Université des Nations Unies (UNU) par sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973 et décidé que le siège de l'Université serait situé dans l'agglomération de Tokyo. La responsabilité des politiques, des programmes de travail et du budget de l'Université incombe à un conseil composé de 28 membres. Le recteur, qui est nommé normalement pour cinq ans, est le plus haut responsable universitaire et administratif de l'Université.

B. Financement de l'Université

2. Conformément à la charte de l'Université des Nations Unies, les dépenses d'équipement et de fonctionnement sont couvertes par des contributions volontaires versées à l'Université ou par le revenu provenant du placement desdites contributions. Celles-ci sont versées par des gouvernements, par des organisations intergouvernementales, par des organismes non gouvernementaux, notamment des fondations et des universités, et par des particuliers. L'Université place ses fonds dans le compte spécial ouvert par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

3. L'Université a deux sources de financement : les revenus provenant du Fonds de dotation et les contributions au Fonds général de fonctionnement. Le Fonds de dotation a été créé pour comptabiliser les opérations relatives aux fonds versés par les donateurs, gouvernementaux et non gouvernementaux. À sa neuvième session, tenue à Tokyo en décembre 1977, le Conseil de l'Université a décidé d'ouvrir au Fonds de dotation un chapitre spécial pour financer les programmes de l'Université destinés à aider les pays en développement, le but étant d'accroître les ressources disponibles pour mener à bien des travaux en faveur du développement. À mesure que les activités de l'Université se sont développées, les fonds de dotation et de fonctionnement ont été renforcés par des contributions volontaires destinées à l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (UNU/WIDER), à l'Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH), à l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST), à l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU/INRA), à l'Institut des hautes études (UNU/IAS), au programme Biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU/BIOLAC), à l'Initiative internationale de formation des dirigeants (UNU/ILA) et au Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH), ainsi qu'à certaines autres activités.

4. Durant l'exercice considéré, les gouvernements des pays suivants ont annoncé ou versé des contributions au Fonds de dotation et au Fonds de fonctionnement : Autriche, Canada, Danemark, Finlande, Grèce, Inde, Japon, Jordanie, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Trinité-et-Tobago, ainsi que Macao (Chine).

C. Situation financière de l'Université

5. Comme l'indique l'état I, le montant total des recettes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 s'est élevé à 70,9 millions de dollars répartis comme suit : 0,3 million de dollars de contributions au Fonds de dotation, 30,4 millions de dollars de contributions au titre du fonctionnement et des programmes, 20,2 millions de dollars d'intérêts et de dividendes perçus au titre du Fonds de dotation, 3,2 millions de dollars d'intérêts perçus au titre du Fonds général de fonctionnement, 2,4 millions de dollars de recettes pour services rendus et 14,4 millions de dollars de recettes diverses.

6. Un montant de 30 millions de dollars d'intérêts créditeurs a été viré à partir du Fonds de dotation au cours de l'exercice et les économies résultant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs se sont élevées à 2,8 millions de dollars.

7. Le montant total des dépenses de l'exercice a atteint 109,6 millions de dollars, ce chiffre comprenant 7,5 millions d'engagements non réglés, 21,6 millions de dollars de pertes de change (écart de conversion) et 20,6 millions de dollars de moins-values sur la vente de titres.

8. Les dépenses (voir état IV) se répartissent comme suit entre les principaux objets de dépense (en millions de dollars des États-Unis) :

	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Traitements et autres dépenses du personnel ^a	26,8	24,3
Frais de voyage	1,6	1,5
Services contractuels	0,7	0,6
Dépenses de fonctionnement	48,3	43,9
Acquisitions ^b	1,3	1,2
Bâtiment du siège de l'UNU	4,5	4,1
Réseaux (recherche/formation et diffusion)	26,4	24,4
Total	109,6	100,0

^a Y compris les dépenses relatives aux consultants et au personnel affecté aux programmes.

^b Y compris l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque et de matériel destiné aux programmes.

9. L'état II indique que le total de l'actif s'élevait à 309,5 millions de dollars et le total du passif à 17,4 millions de dollars à la clôture de l'exercice. L'actif comprend 7,3 millions de dollars de contributions volontaires à l'Université annoncées par des gouvernements (voir le détail au tableau 2.1).

10. au 31 décembre 2001, le montant de l'encaisse s'élevait à 45,2 millions de dollars, dont 18,5 millions de dollars de dépôts bancaires rémunérés.

11. Le solde de clôture du Fonds de fonctionnement s'élevait à 39 millions de dollars répartis comme suit : 24,2 millions pour le siège de l'UNU, 7,3 millions pour l'UNU/WIDER, 3 millions pour l'UNU/INTECH, 2,4 million pour l'UNU/IIST, 1 million pour l'UNU/IAS, 0,6 million pour l'UNU/ILA et 0,5 million pour l'UNU/BIOLAC.

12. Le tableau 2.1 récapitule les contributions annoncées par des gouvernements et les dons du public au 31 décembre 2001. Le total des sommes versées au cours de l'exercice biennal s'est élevé à 30 millions de dollars, compte tenu de la passation par profits et pertes d'un montant de 3,8 millions représentant des pertes de change et des contributions annoncées depuis longtemps et jugées irrécouvrables (notamment des contributions annoncées par la Zambie, pour 800 000 dollars, et par la France, pour 3 millions de dollars). Au 31 décembre 2001, les contributions restant à recevoir se montaient à 7,3 millions de dollars.

13. Conformément à une décision du Conseil de l'ONU, 30 millions de dollars ont été virés aux fonds de fonctionnement, comme suit : 17,5 millions au siège de l'Université, 5 millions à l'ONU/WIDER, 2,1 millions à l'ONU/INTECH, 4,1 millions à l'ONU/IIST, 0,4 million à l'ONU/INRA, et 0,9 million à l'ONU/BIOLAC.

D. Activités de l'Université

14. Après les attentats du 11 septembre 2001, d'une ampleur et d'une cruauté inégalées, il est plus que jamais indispensable de faire un effort de réflexion et de promouvoir l'entente et la coopération internationales. Il faut impérativement préserver les fondements des relations civilisées entre les nations. Plus que jamais, la communauté internationale doit s'intéresser aux problèmes de fond essentiels que sont la sécurité et le développement humains.

15. C'est précisément le rôle de l'ONU de cerner les problèmes mondiaux pressants de cette nature et d'y apporter des solutions. Un autre objectif important de l'Université est de renforcer les moyens d'action des universitaires des pays en développement et de les sortir de leur isolement pour leur donner voix au chapitre. L'ONU apporte également sa contribution aux débats de fond - dans le contexte de la Déclaration du Millénaire adoptée par les dirigeants mondiaux - en tant qu'organisme des Nations Unies dont la spécificité est de réfléchir aux plus graves problèmes mondiaux avec l'indépendance et l'objectivité de l'universitaire.

16. Les activités de l'exercice biennal 2000-2001 ont consisté pour l'essentiel à mener à bien les travaux universitaires prévus dans le budget-programme de l'exercice, à lancer de nouvelles initiatives et à mettre en oeuvre le Plan stratégique 2000, avec pour objectif de faire de l'Université un organisme plus efficace de recherche et de renforcement des capacités.

17. Depuis 1998, les travaux portent sur deux grands thèmes : a) paix et gouvernance; b) environnement et développement durable. À l'intérieur de ces grands domaines thématiques, l'ONU a décidé de se pencher sur cinq sujets qui intéressent la sécurité et le développement humains : i) paix; ii) gouvernance; iii) développement; iv) science, technologie et société; et v) environnement.

18. Les points saillants des activités menées par l'Université au cours de l'exercice 2000-2001 sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

1. Paix et gouvernance

Paix

19. À plusieurs reprises, l'actualité a rappelé de manière tragique en 2001 la corrélation qui existe entre la paix, le bien-être, l'équité et la justice, ainsi que

l'importance du dialogue interculturel. Les attaques terroristes du 11 septembre aux États-Unis d'Amérique ont mis en évidence la relation symbiotique existant entre la sécurité et la gouvernance, et la nécessité de se pencher sur les nouveaux problèmes de sécurité en dehors des modèles traditionnels.

20. Le programme concernant la paix et la gouvernance du Centre de l'Université s'est associé à des institutions homologues en Asie du Sud et du Sud-Est pour exécuter un important projet sur la sécurité non traditionnelle en Asie. Financé par la Fondation Ford, le projet visait à approfondir la compréhension de la sécurité non traditionnelle au sein des communautés et entre les communautés, en mettant l'accent sur les questions sociales, économiques et environnementales, et à intégrer aux programmes les connaissances sur la sécurité non traditionnelle pour la prochaine génération de chercheurs et d'analystes de politique asiatiques.

21. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'Année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Faisant fond sur son unique caractéristique d'institution universitaire dépendant du système des Nations Unies, l'ONU a entrepris une exploration scientifique du dialogue lui-même, en essayant de répondre à deux questions : quelles sont les conditions indispensables à son succès et comment peut-on le faciliter. L'Université a réuni plus de 100 universitaires et experts représentant différentes cultures, qui ont participé tout au long de l'année à des débats approfondis sous forme de conférences et d'ateliers. Le moment fort de ce projet a été la tenue de la Conférence internationale sur le dialogue entre les civilisations organisée en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui a eu lieu du 31 juillet au 3 août 2001 à Tokyo et à Kyoto. La conclusion de ces travaux est qu'il est indispensable de faire un effort délibéré pour transformer un échange interculturel en un dialogue véritablement utile, mais qu'en suivant cette voie les perspectives de trouver des solutions novatrices aux problèmes qui affectent l'ensemble de l'humanité sont immenses.

22. Une étude de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER) sur les causes des conflits a abouti à la conclusion que l'un des principaux moyens d'éviter ceux-ci est de contenir les griefs et de réduire les sujets de mécontentement. Or les politiques qui, parce qu'elles favorisent une petite minorité, entraînent une inégalité croissante en matière de revenus et d'accès aux services de base suscitent des griefs et menacent la société en entamant le respect pour les règles. De même, les chocs économiques – par exemple la chute des cours à l'exportation d'un important produit de base – peuvent engendrer une récession et aggraver les griefs si un groupe doit supporter de manière disproportionnée le coût des ajustements. Mais la spirale de la violence n'est pas le propre des pays pauvres : la cupidité des uns et le ressentiment des autres peuvent créer une situation explosive dans les pays richement dotés dont les ressources deviennent une malédiction lorsqu'elles sont mal employées.

23. L'ONU s'est également intéressée aux conséquences du conflit au Kosovo où la situation pose des problèmes ardues à la communauté internationale. Si l'intervention de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a indubitablement eu des résultats, la décision de court-circuiter le Conseil de sécurité de l'ONU pour lancer une action militaire constitue un précédent très troublant. Dans un monde plein de conflits complexes, la communauté internationale est confrontée à un difficile dilemme dans la mesure où elle peut être critiquée aussi bien si elle intervient que si

elle n'intervient pas. La question capitale est la suivante : que faire face à un autre holocauste ou à un génocide de type Rwanda, d'une part, et à un veto du Conseil de sécurité? Comme il n'y a pas de réponse claire, il importe de s'attacher d'urgence à dégager un nouveau consensus sur les interventions de caractère humanitaire.

24. L'initiative sur le règlement des conflits et les questions ethniques (INCORE), programme conjoint de l'ONU et de l'Université de l'Ulster, a donné lieu à des travaux sur le thème « *Sortir de la violence* » dont l'objet était d'identifier les facteurs qui facilitent ou au contraire entravent les processus de paix. Ce projet porte principalement sur la négociation, les réformes constitutionnelles, la violence politique, l'économie, les facteurs externes, l'opinion publique et les symboles. Bien souvent, les processus de paix n'aboutissent à rien, mais chacune de leurs étapes permet souvent d'obtenir certains succès. Les recherches ont abouti à la conclusion que la recherche de modèles comparatifs deviendra très probablement un aspect important des processus de paix internes.

Gouvernance

25. L'année 2000 a été marquée par des protestations sans précédent contre les principales organisations sur lesquelles reposent la gouvernance économique mondiale. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier, du fait de son puissant mécanisme de règlement des différends, s'est trouvée au centre des controverses dans des domaines qui sont bien loin de la politique commerciale classique. En janvier 2001, l'ONU a publié les conclusions de son étude sur le rôle de l'OMC dans la gouvernance mondiale. Cette publication, à laquelle ont contribué de nombreux experts, notamment le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le nouveau Directeur général de l'OMC, Supachai Panitchpakdi, et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mary Robinson, est une réflexion sur le meilleur moyen de préserver un système commercial qui a permis une expansion sans précédent de l'économie mondiale, tout en garantissant une répartition plus juste de ses retombées. Une réunion de haut niveau tenue pour le lancement de la publication à Genève, en mai 2001, a été l'occasion d'un débat sur certaines de ses principales recommandations, notamment celles qui préconisent de confier à une équipe indépendante de spécialistes reconnus des échanges commerciaux le soin de formuler des orientations novatrices à l'intention de l'OMC, de diffuser plus largement les documents publiés par celle-ci et d'encourager une participation plus active du secteur privé.

26. Dans le cadre du projet du Centre de l'Université sur la société civile et les finances mondiales, réalisé en collaboration avec l'Université de Warwick, on a analysé les changements qui sont intervenus dans l'économie mondiale, les problèmes politiques et sociaux qui en ont résulté et la réponse de la société civile internationale. IL ressort des conclusions, qui ont été présentées à l'ONU et au Fonds monétaire international (FMI), que la société civile joue un rôle de plus en plus important dans les finances mondiales, en tant que vecteur de l'information, instance de légitimation et catalyseur de la démocratisation. Mais les acteurs de la société civile doivent de leur côté se montrer plus soucieux d'améliorer leur propre compétence professionnelle et leur caractère démocratique.

27. On voit se former un consensus croissant autour de l'idée que la responsabilité individuelle et la justice constituent les fondements essentiels de la paix et de la stabilité au sein des sociétés et entre les sociétés. Mais elle ne fait pas l'unanimité :

beaucoup pensent que la justice doit être locale. La justice internationale est souvent perçue comme un processus politique qui manque de cohérence, comme une « justice des vainqueurs ». En outre, dans les sociétés en transition, la difficulté de concilier la justice et le principe de responsabilité, d'une part, et le maintien de la paix et de la stabilité, de l'autre, est une source de tensions. Ces questions ont été examinées lors d'une grande conférence internationale organisée à l'Université d'Utrecht en collaboration avec l'Institut néerlandais des droits de l'homme et intitulée « From a Culture of Impunity to a Culture of Accountability ».

2. Environnement et développement durable

Développement

28. Le niveau de la dette extérieure de nombreux pays à faible revenu, dont une grande partie est due à des créanciers officiels, est très élevé. En décembre 2000, le FMI et la Banque mondiale ont annoncé que 22 pays (dont 18 en Afrique) répondaient aux conditions voulues pour pouvoir bénéficier d'une réduction de leur dette à hauteur d'environ 34 milliards de dollars. Toutefois, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'allègement de la dette, de manière plus générale, demeurent très controversés. Nombreux sont ceux qui estiment que la dette devrait être totalement annulée pour permettre aux pays les plus faibles sur le plan économique de prendre un nouveau départ. D'autres font valoir qu'un effacement complet de la dette ne profiterait pas nécessairement aux populations pauvres des pays endettés. Dans le cadre du débat qui a été récemment lancé, l'UNU/WIDER a organisé, les 17 et 18 août 2001, une conférence qui a permis de faire le point de l'état des connaissances sur la corrélation entre dette, développement et réduction de la pauvreté et d'évaluer les progrès accomplis en matière de réduction de la dette et leurs incidences sur les relations entre pays donateurs et pays bénéficiaires.

29. Depuis la fin des années 80, l'Amérique latine a connu une vague de privatisations qui ont touché un large éventail de secteurs d'activité (eau, électricité, transports, télécommunications, etc.). Justifiées par le souci d'améliorer l'efficacité des services collectifs de distribution, ces privatisations ont eu une incidence directe sur les conditions de vie de la population dans la mesure où ces services ont pour objet de satisfaire des besoins essentiels. L'UNU/WIDER a donc décidé d'étudier leurs effets sur les conditions de vie des consommateurs. Si les pauvres semblent effectivement avoir bénéficié d'un accès plus large à ces services, en revanche les avantages de l'opération n'ont pas été également répartis. À l'heure actuelle, ce sont les zones rurales qui sont les moins bien desservies. Le manque de réglementation est la principale carence observée en matière de privatisation dans les pays considérés. Le fait que le secteur privé participe plus largement à la gestion des infrastructures n'exonère pas les gouvernements de leur responsabilité première qui est d'assurer à tous l'accès aux services de base.

30. Beaucoup plus d'activités économiques (et non économiques) interviennent au sein de groupes – familles, entreprises, organisations communautaires, organisations non gouvernementales (ONG) et même gouvernements – que sur le marché. Les économistes, toutefois, se concentrent surtout sur les transactions marchandes. Le projet de l'UNU/WIDER sur les institutions et le développement a permis de constater qu'il y a à l'intérieur des groupes les types de comportement varient, que l'environnement macro-économique les influence beaucoup et que les différents types de comportement ont des résultats très différents sur les plans de l'efficacité, de l'équi-

té et du bien-être. L'étude met en relief la nécessité de tenir compte des comportements de groupes dans l'élaboration des politiques tendant à promouvoir des changements intéressant l'ensemble de la société.

31. Comme il est de plus en plus à craindre que l'information ne devienne, à l'instar du revenu, un élément déterminant du classement parmi les pays ou parmi les pays pauvres, l'UNU/WIDER a entrepris un important projet de recherche mettant en relief l'importance des technologies de l'information pour la croissance économique. En 2000, l'UNU a organisé un groupe d'études en prévision du débat de haut niveau du Conseil économique et social pour faire connaître les conclusions du projet. Le Directeur par intérim de l'UNU/WIDER a ensuite présidé le 7 juillet 2000, pendant la session du Conseil, une table ronde sur l'impact des technologies de l'information sur le développement et l'expansion économique. Un point préoccupant est que nombre de pays en développement n'ont pas investi dans l'informatique, ni tiré avantage de la rapidité du progrès technologique. En outre, pour que celui-ci facilite le développement, il importe de stimuler l'innovation à l'échelon local. Or, à l'heure actuelle nombre de pays en développement ne disposent pas de l'infrastructure ou des moyens nécessaires pour exploiter au profit des collectivités locales les progrès accomplis au plan mondial.

Science, technologie et société

32. Les gouvernements des pays développés et des pays en développement ont adopté une série de mesures visant à appuyer la recherche-développement dans le secteur industriel. En partant de l'expérience de l'Afrique du Sud, de l'Inde, de la Malaisie et de Singapour, l'Institut de l'UNU pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH) a entrepris un projet de recherche sur les politiques d'innovation axées sur les marchés dans les pays en développement, afin de mieux comprendre comment les pays en développement peuvent encourager les entreprises à investir davantage dans la recherche-développement. Les observations qu'on a pu faire jusqu'à présent donnent à penser que, pour produire des résultats, l'octroi d'incitations financières doit s'accompagner d'une politique efficace de promotion de l'innovation qui insiste sur la mise en valeur des ressources humaines.

33. Étant donné la généralisation rapide de l'emploi des ordinateurs et les progrès de l'informatique, l'Institut international de technologie des logiciels (UNU/IIST) aide les pays en développement à renforcer leurs capacités de recherche, de développement et d'éducation dans le domaine de la conception de logiciels. L'UNU/IIST entreprend des projets d'application des technologies avancées pour mettre au point des systèmes de logiciels importants et fiables. Au cours de la seule année 2001, l'Institut a organisé 16 stages et cours de formation qui ont été suivis par plus de 500 participants venant de 26 pays.

34. L'innovation technologique constitue l'un des moyens les plus puissants de promouvoir le développement humain. Chaque pays doit formuler des stratégies nationales d'innovation s'il veut améliorer les conditions de vie de ses citoyens. L'UNU/INTECH a entrepris d'importantes recherches sur l'innovation technologique et les politiques en matière de systèmes nationaux d'innovation. En septembre 2000, l'UNU a organisé en collaboration avec le Ministère chinois de la science et de la technologie une importante conférence pendant laquelle les participants ont pu écouter plus de 50 exposés de chercheurs et de responsables politiques.

Environnement

35. Le projet de l'ONU intitulé « Population, aménagement du territoire et modifications de l'environnement » (ONU/PLEC) a pour objectif premier de concevoir des modèles fiables de participation propices à la diversité biologique des systèmes agricoles. Le but est d'identifier et de promouvoir des systèmes de gestion rentables qui préservent la diversité biologique et d'encourager le développement de réseaux et d'autres moyens d'action. Ce projet est exécuté avec l'appui de chercheurs dans 12 pays en développement (Brésil, Chine, Ghana, Guinée, Jamaïque, Kenya, Mexique, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République-Unie de Tanzanie et Thaïlande) dans des sites pilotes qui favorisent une collaboration fructueuse entre les agriculteurs. Des fonctionnaires et d'autres parties prenantes sont invités aux réunions que tiennent ceux-ci pour démontrer l'efficacité des méthodes appliquées, lesquelles sont souvent transposées ailleurs. Le projet PLEC a permis à plus de 40 institutions et de 200 spécialistes d'adopter une démarche axée sur l'exploitant et de renouveler leurs méthodes de recherche.

36. L'ONU a joué un rôle constructif en favorisant les activités visant à promouvoir l'absence totale d'émissions de polluants par le biais de son forum sur le sujet. Ce forum regroupe des représentants des milieux d'affaires, des pouvoirs publics et de la communauté scientifique qu'il associe à la réalisation de trois objectifs : promotion de la recherche, renforcement des capacités et établissement de réseaux. Il a encouragé des recherches multidisciplinaires internationales sur les tendances sociales et technologiques, qui font appel à un vaste éventail de méthodes. L'ONU a organisé les 25 et 26 octobre 2001 un colloque sur le thème « L'économie des émissions nulles et l'utilisation des ressources biologiques ». Ses travaux sur les émissions nulles prennent une dimension de plus en plus internationale, avec l'organisation de débats en République de Corée, en Thaïlande, en Tunisie et au Vietnam.

37. Il est désormais admis que le développement durable met en jeu des processus complexes et polyvalents; les accords et les traités mondiaux ont cependant tendance à porter sur des questions précises. L'ONU a mis plus particulièrement l'accent sur la nécessité d'une plus grande compatibilité et cohésion au sein du système de gouvernance internationale de l'environnement et entre ce système et d'autres aspects du système mondial de gouvernance, tels que le commerce et la santé. Les 3 et 4 septembre 2001, l'ONU a organisé une réunion internationale de personnalités éminentes sur les interdépendances, les résultats devant enrichir les débats du Sommet mondial pour le développement durable prévu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août-septembre 2002.

38. Une étude internationale entreprise par l'ONU et ses partenaires a identifié les mesures les plus urgentes à adopter pour éviter les destructions causées dans le monde entier par des phénomènes environnementaux extrêmes. L'étude a porté sur 16 pays qui avaient été fortement touchés par le phénomène El Niño en 1997-1998. Les cyclones, vagues de chaleur, incendies, inondations, gels et sécheresses causés par El Niño au cours de cette période ont fait des milliers de morts et de blessés et causé des dégâts estimés entre 32 et 96 milliards de dollars. L'étude a fait clairement apparaître que les pays en développement continueront d'être ébranlés tous les deux à sept ans par des catastrophes qui feront des milliers de morts et des dizaines de milliards de dollars de dégâts tant que des ressources suffisantes n'auront pas été investies pour améliorer les prévisions et atténuer les effets du phénomène.

39. En 2000, le Centre mondial d'information sur l'environnement (CMIE) a organisé à Tokyo, en collaboration avec la Commission mondiale sur les forêts et le développement durable, l'Agence japonaise pour l'environnement et l'Agence japonaise pour la foresterie, une grande conférence intitulée « La valeur des forêts – Conférence internationale sur les forêts et le développement durable ». Cette réunion avait pour but de mettre en relief les multiples façons dont les forêts pouvaient contribuer à promouvoir le développement durable.

40. L'eau est un problème critique qui a été au centre des travaux de l'UNU en 2000. Comme suite au deuxième Forum mondial de l'eau et à la Conférence ministérielle tenue à La Haye du 17 au 22 mars 2000, le Recteur de l'Université et les chefs de secrétariat de cinq organismes des Nations Unies – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), UNESCO, Organisation mondiale de la santé (OMS) et Organisation météorologique mondiale (OMM) - ont appuyé la Déclaration ministérielle de La Haye, qui a souligné l'importance de l'objectif commun consistant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau au XXI^e siècle et le rôle incombant au système des Nations Unies dans le domaine de la gestion de l'eau. S'appuyant sur les débats qui ont eu lieu lors du deuxième Forum mondial de l'eau, l'UNU a entrepris la rédaction, en collaboration avec l'UNESCO, d'un rapport des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde.

41. Promouvoir une meilleure utilisation de l'énergie géothermique est une activité prioritaire de l'UNU depuis plus de 20 ans. Le Programme de formation sur l'énergie géothermique de l'UNU (UNU/PFEG) a participé directement aux préparatifs et aux activités du Congrès géothermique mondial de 2000, qui s'est tenu au Japon du 28 mai au 10 juin 2000. Ce congrès est organisé tous les cinq ans par l'Association internationale de géothermie. En 2000, il a réuni quelque 1 250 participants de 61 pays. En tout, 670 études techniques ont été présentées, 48 d'entre elles ayant pour auteurs les chercheurs formés en Islande sous l'égide de l'UNU/PFEG entre 1979 et 1999.

3. Renforcement des capacités : programme de formation et de bourses de l'UNU

42. Tous les rouages du système de l'Université oeuvrent au renforcement des compétences des pays en développement, en particulier celles des chercheurs et des institutions universitaires. Les programmes de renforcement de compétences spécialisées de l'UNU se composent de programmes de formation de courte ou longue durée s'adressant à des chercheurs du niveau du troisième cycle et à de jeunes spécialistes, de programmes d'études sanctionnés par un diplôme et de cours de formation à la recherche. Ils portent sur un large éventail de matières qui s'étendent à l'ensemble des domaines prioritaires de l'Université. En 2001, plus de 800 jeunes chercheurs et spécialistes ont participé à des programmes de formation d'une durée de deux mois maximum. L'UNU a également accordé 80 bourses qui ont permis à leurs bénéficiaires de suivre une formation spécialisée, d'une durée allant de trois mois à un an, dans des domaines très divers : biodiversité, pêches, technologies alimentaires, énergie géothermique, conception de logiciels, etc. En outre, plus de 30 chercheurs préparant une thèse ou déjà titulaires d'un doctorat travaillaient dans les centres de recherche et de formation de l'Université.

43. L'UNU continue d'appuyer l'idée d'une éducation permanente et la promotion de multiples formes d'enseignement en ligne et de téléenseignement. L'Initiative

concernant l'Université virtuelle vise à exploiter la souplesse de l'Internet pour créer des structures d'enseignement ouvertes et extensibles. Un projet a été mis sur pied dans ce cadre avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); son objet est de doter le HCR d'un centre de téléenseignement utilisant l'Internet. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et l'Université de Waterloo (Canada), le Réseau international de l'ONU pour l'eau, l'environnement et la santé (ONU/INWEH) travaille à mettre au point un programme d'enseignement interactif à distance sur la gestion intégrée des ressources en eau. Le programme s'inspire des meilleures pratiques retenues pour améliorer la gestion de l'eau dans les pays en développement. Son contenu sera diffusé par le biais d'un réseau mondial d'instituts de formation régionaux et nationaux, qui serviront de centres d'enseignement et d'information.

44. S'appuyant sur son expérience en matière de recherche et de formation, l'ONU aide des établissements d'enseignement supérieur de pays en développement à relever le niveau de leurs programmes. L'Institut des ressources naturelles en Afrique (ONU/INRA) a mis au point des modules d'études universitaires supérieures dans le domaine de la gestion de l'environnement et de l'analyse des politiques, qui sont utilisés par des universités africaines. L'ONU/IICT aide des universités à concevoir des programmes d'enseignement en sciences de l'informatique. En 2000 et 2001, les principales activités menées dans le cadre du Programme pour l'alimentation et la nutrition de l'ONU ont consisté à préparer la réunion annuelle du Sous-Comité de la nutrition (SCN) du Comité administratif de coordination (CAC)¹, qui s'est tenue à Nairobi en avril, puis à en assurer le suivi. Le Programme a coprésidé avec l'Union internationale des sciences de la nutrition le groupe de travail du SCN sur le renforcement des capacités, qui s'intéresse en priorité à l'Afrique. Des plans d'action pour la mise en oeuvre de l'African Capacity Development Initiative ont été présentés dans le cadre de quatre ateliers tenus au cours des deux dernières années. Leur principal objectif est d'obtenir durablement des dirigeants africains un appui à la mesure des problèmes du continent, de susciter un intérêt actif pour les questions de nutrition à l'échelon national et de promouvoir une coopération interrégionale et intrarégionale pour que la nutrition ne soit plus un problème de santé publique.

45. Chaque année, le Centre de l'ONU organise à Tokyo, à l'intention d'une soixantaine d'étudiants du niveau du troisième cycle et de jeunes spécialistes, un programme de formation de six semaines sur divers thèmes d'intérêt mondial. Le programme a pour objet de faire acquérir à des jeunes qui souhaitent faire carrière dans la fonction publique internationale ou dans des organismes internationaux privés l'aptitude à analyser les problèmes mondiaux selon une perspective véritablement mondiale, tant sur le plan théorique que pratique. Les stages réunissent des groupes d'étudiants et de professeurs de cultures et d'expériences professionnelles diverses. En 2001, 58 participants originaires de 33 pays, choisis parmi plus de 300 candidats, ont suivi des cours dispensés par le corps professoral de l'ONU et plus d'une vingtaine d'experts issus de milieux universitaires, de l'ONU et d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales. Les stages ont porté sur des thèmes relatifs à la structure et aux activités du système des Nations Unies, à la surveillance et à la qualité de l'environnement; aux notions et aux questions touchant les droits de l'homme ainsi qu'à la coopération et au développement international.

¹ Par sa décision 2001/321 du 24 octobre 2001, le Conseil économique et sociale a décidé que le nouvel intitulé du Comité administratif de coordination serait Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

46. Les stages de formation à la prise de responsabilités organisés par le Leadership Academy de l'ONU à Amman comportent un tronc commun constitué de séminaires-débats, d'exposés multimédias, de téléconférences, de débats de groupe et d'exposés par les participants accompagnés d'identification et d'analyse de personnalités. Le Leadership Academy a également introduit une nouvelle procédure rigoureuse de nomination et de sélection des dirigeants en milieu de carrière susceptibles de participer à ses stages de formation à la prise de responsabilités. En 2001, un stage sur le leadership et la réduction de la pauvreté a été organisé à l'intention de 23 participants venus de 22 pays, pour la plupart en développement, et un autre sur les qualités de dirigeants et s'adressant aux jeunes chefs d'entreprise jordaniens a réuni 25 participants originaires du pays hôte.

47. Le programme relatif au secteur de la pêche, permet à des spécialistes des secteur public et privé et à des représentants des milieux universitaires de suivre pendant six mois une formation approfondie dans divers domaines liés à la pêche. Des gestionnaires de pêcheries provinciales, des spécialistes des pêches et des directeurs d'exploitation, des économistes, des planificateurs et des agents techniques suivent une formation individualisée approfondie dans les domaines suivants : politique et planification de la pêche; évaluation et suivi des ressources des eaux marines et intérieures; gestion de la qualité de la manutention et du traitement du poisson; gestion des entreprises de pêche et de commercialisation des prises; techniques de pêche; activités des flottes de pêche; aquaculture; évaluation et suivi de la protection de l'environnement. Quatorze boursiers originaires de 10 pays en développement dont trois femmes, ont commencé le programme de cours en août 2001

48. Le programme de formation en géothermie (ONU/GTP) est dirigé par la National Energy Authority d'Islande qui est associée à l'ONU depuis 1979. Il vise principalement à renforcer les capacités dans le domaine de l'utilisation rationnelle des sources d'énergie géothermiques. Il a aussi pour but d'aider les pays en développement et en transition dotés d'un vaste potentiel géothermique à constituer des groupes de spécialistes capables de gérer la plupart des aspects liés à l'exploration et à la mise en valeur de ces ressources. Depuis l'établissement du programme en 1979, 261 scientifiques et ingénieurs originaires de 38 pays ont suivi le stage de formation annuel de six mois. En 2001, 16 boursiers - dont deux femmes - originaires de 10 pays ont reçu une formation spécialisée axée sur l'utilisation de l'énergie géothermique, les études environnementales, la chimie des fluides thermiques, l'exploration géologique, la technologie des forages et l'exploration géophysique.

4. Un groupe de réflexion pour le système des Nations Unies

49. Dans le plan de réformes qu'il a présenté en 1997, le Secrétaire général a expressément demandé à l'ONU et aux autres instituts de recherche des Nations Unies de faire appel aux connaissances, aux analyses et aux compétences des principales institutions mondiales dans leurs domaines d'activité respectifs qui intéressent l'ONU. En conséquence, dans le *Plan stratégique 2000*, les responsables de l'Université ont accordé la priorité au resserrement de leurs liens avec leurs homologues du système des Nations Unies, que ce soit au Cabinet du Secrétaire général et au Secrétariat ou à l'UNESCO, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la FAO, à l'OMM et dans bien d'autres organisations. Ces derniers mois le Secrétaire général a explicitement fait appel aux résultats des recher-

ches menées par l'ONU sur des questions comme la prévention des conflits, l'élimination de la pauvreté et les stratégies de diffusion des technologies de l'information.

50. En juin 2000, l'ONU a organisé un dialogue pour la recherche et les politiques avec l'Office des Nations Unies à Genève. L'objectif était de tirer parti des connaissances, des analyses et des compétences de diverses institutions et de renforcer la collaboration entre les instituts de recherche du système des Nations Unies, ainsi qu'entre ceux-ci et les responsables de la formulation des politiques des divers organismes du système qui peuvent utilement tirer profit des résultats des études effectuées. En 2001, les exposés ont porté sur les thèmes « Vivre à l'abri du besoin » et « Un monde libéré de la peur », qui figurent dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée du Millénaire (A/54/2000). Les participants ont insisté sur les points suivants :

a) La nécessité d'améliorer l'accès à la documentation issue des études et recherches effectuées par les organismes du système;

b) La pertinence et la valeur ajoutée des recherches conduites par les instituts des Nations Unies par rapport aux recherches universitaires;

c) La nécessité de réduire le hiatus entre la conclusion des recherches et l'intégration de leurs résultats dans les politiques des organismes du système;

d) La nécessité de faire évoluer la culture maison pour que l'ONU puisse acquérir en matière de recherche, d'analyse et de planification stratégique de solides capacités qui lui permettront d'améliorer ses performances.

51. L'ONU fait d'importants efforts pour porter les résultats de ses travaux directement à la connaissance des responsables des organismes des Nations Unies, en organisant des séminaires à leur intention à New York, Genève, Paris et dans d'autres villes accueillant ces organismes. En 2000, elle a convoqué des tables rondes et des séminaires de haut niveau sur « Les incidences de la crise au Kosovo », « La légitimité des organisations internationales », « Les technologies de l'information et l'expansion économique », « Le commerce et le développement », « La formation de dirigeantes » et « El Niño : Atténuation de l'impact des phénomènes climatiques extrêmes ». En 2001, elle a organisé des réunions sur les thèmes suivants : « Gouvernance de la mondialisation », « Marchés financiers internationaux et société civile – l'après-Prague », « Sortir de la violence - gestion des processus de paix » et « Gouvernance et développement en Afrique », ainsi que la série de réunions UNU/Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) sur les bonnes pratiques pour un développement durable.

52. Pour l'exécution de ses projets, l'ONU collabore avec nombre d'institutions spécialisées des Nations Unies (plus de 30 en 2001). Elle assure, en collaboration avec l'UNESCO, le suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, du Programme UNITWIN et Chaires de l'UNESCO, de la Conférence mondiale sur la science et du Programme de gestion des transformations sociales. L'ONU collabore également avec le PNUD à la promotion de la base de données sur les inégalités de revenus dans le monde (WIID) ainsi qu'à la réalisation d'une phase pilote de l'Enquête mondiale sur la gouvernance.

5. Information et communication

53. Grâce à la chaîne CNN, des téléspectateurs ont pu, partout dans le monde, suivre deux séries d'annonces télévisées donnant un aperçu général de l'UNU et de son réseau international de centres et de programmes de recherche et de formation. CNN International a diffusé des spots télévisés de 60, 30 et 15 secondes, six à neuf fois par jour. Le principal objectif de cette campagne était d'encourager les téléspectateurs à consulter le site web de l'Université pour en apprendre davantage sur l'organisation et sur les instituts et programmes affiliés.

54. La réputation que les Presses de l'UNU se sont taillée pour la rapidité, l'efficacité et la souplesse de leur activité a continué de grandir dans les milieux universitaires et dans le monde de l'édition. Parmi leurs succès les plus remarquables, il convient de signaler l'attribution du prestigieux Library Journals Notable Government Documents Award à l'ouvrage intitulé *Kosovo and the Challenge of Humanitarian Intervention: Selective Indignation, Collective Action and International Citizenship*, publié en 2000 sous la direction d'Albrecht Schnabel et de Ramesh Thakur.

55. Les travaux de l'Université ont débouché sur la publication de 66 nouveaux ouvrages en 2000 et 2001, dont 13 ont été publiés par les Presses de l'UNU. Ces derniers ont été présentés lors de tables rondes et de foires du livre dans le monde entier, notamment à Beijing, Francfort, Genève, Helsinki, Los Angeles, Londres, Moscou, Paris, Singapour et Tokyo. Afin de faciliter le plus possible la diffusion de leurs titres dans les pays en développement, les Presses de l'UNU ont continué d'encourager la production d'édition locales à bon marché par des éditeurs locaux et leur distribution à titre gracieux par les voies appropriées.

56. En 2001, l'UNU a lancé la série de conférences U Thant. Ces conférences sont l'occasion de faire venir au Japon des intellectuels éminents qui examineront les problèmes les plus pressants du XXI^e siècle et le rôle que peut jouer l'ONU dans la promotion de meilleurs moyens d'existence pour tous les peuples. M. Mahathir bin Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie, a donné la première conférence, intitulée « Globalization, Global Community and the United Nations » (Mondialisation, Communauté mondiale et Organisation des Nations Unies). Le Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, a donné la deuxième conférence, intitulée « New African Initiative » (Nouvelle Initiative africaine).

57. L'UNU/WIDER a décidé de son côté de lancer une série de grandes conférences sur le développement. Celles organisées en 2001 ont eu pour thème « Croissance et pauvreté » et « Allègement de la dette »; elles ont attiré environ 150 participants constituant un échantillon diversifié de spécialistes expérimentés et de débutants, d'universitaires, de représentants d'organisations internationales et d'ONG et de chercheurs venant aussi bien de pays en développement que de pays développés.

58. L'Université a également accueilli d'éminents conférenciers comme Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Hans Küng, Directeur honoraire de l'Institut de recherches oecuméniques de l'Université de Tübingen (Allemagne), et Jagdish Bhagwati, de l'Université de Columbia et du Council on Foreign Relations. L'UNU a également collaboré avec les représentants des pays africains à Tokyo et avec le Gouvernement japonais pour organiser, à l'occasion de la Journée de l'Afrique, une importante conférence destinée à préparer la participation de l'Afrique à la Conférence du Groupe des Huit, à Okinawa. Lors de cette conférence, M. Amadou Toumani Touré, ancien Président du Mali, et M. K. Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA),

ont prononcé des allocutions remarquées. L'ONU a également organisé conjointement avec l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et le Centre islamique au Japon une conférence consacrée aux relations entre l'Est de l'Asie et le monde musulman au XXI^e siècle. Les principaux orateurs ont été Azeddine Laraki, Secrétaire général de l'OCI, Salih Bin Abdul Aziz Aal Al-Sheikh, Ministre des affaires et dotations islamiques de l'Arabie saoudite et Abdullah Bin Salih Al-Obeid, Secrétaire général de l'Organisation de la Ligue islamique mondiale.

6. Organisation, finances et administration

59. Le programme de recherche et de formation de l'ONU sur les études comparatives de l'intégration régionale, lancé en collaboration avec le Collège de l'Europe et le gouvernement de la province des Flandres, a commencé à fonctionner en 2001. Un nouveau programme de recherche et de formation sur les écosystèmes fragiles des zones marécageuses du Mato Grosso (Brésil) a également été entrepris en collaboration avec l'Universidade Federal de Mato Grosso et le gouvernement du Mato Grosso.

60. En 2001, l'ONU a lancé avec le Gouvernement de la République de Corée et l'Institut pour la science et la technologie de Kwangju la phase pilote d'un programme d'études scientifiques et technologiques sur la durabilité. Elle a également été vivement encouragée à créer à Bonn un nouveau centre de recherche et de formation axé sur l'environnement et la sécurité humaine (ONU/EHS).

61. L'ONU a prorogé l'accord de coopération concernant la création de capacités en matière de pêches qu'elle avait passé avec le Gouvernement islandais et l'Institut de recherche océanographique. Le document a été signé le 23 octobre 2001 lors de la visite au Japon de Halldor Asgrimsson, Ministre islandais des affaires étrangères. L'accord est prorogé pour six ans, de 2002 à 2008, ce qui est un gage de stabilité pour le programme de formation en matière de pêches.

62. L'ONU a poursuivi ses négociations avec le Qatar en vue de la création d'un nouveau centre au Moyen-Orient. La visite effectuée par le recteur en février a été suivie par une visite d'une délégation en octobre. Il est prévu de réaliser une étude de faisabilité de la mise en place d'un nouveau programme sur la gestion de l'énergie et de l'eau au Moyen-Orient.

63. Des plans sont en cours d'élaboration pour ouvrir plus largement au public le bâtiment du Centre de l'Université à Tokyo. En 2000, d'autres organismes des Nations Unies se sont installés dans ce qui est devenu la Maison des Nations Unies à Tokyo. Il est prévu de réaménager les premier et deuxième niveaux dans les années à venir afin de pouvoir y organiser davantage d'expositions destinées à faire connaître l'oeuvre et les valeurs des Nations Unies.

64. En janvier 2001, l'Association de normalisation du Japon a officiellement déclaré que le Centre de l'ONU, UNU/IAS et le Centre d'information sur l'environnement mondial situés à Tokyo répondaient à la norme ISO14001 de l'Organisation internationale de normalisation. L'ONU est le premier organisme des Nations Unies et le cinquième établissement d'enseignement supérieur au Japon à satisfaire à cette norme.

65. En juin 2000, l'Université a mis en place le Système de gestion des finances, du budget et du personnel (FBPMS), un nouveau système comptable informatisé qui sera utilisé partout dans le monde par les entités qui la composent.

Annexe

Informations complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe des indications sur le traitement des soldes interfonds résultant d'opérations réciproques, et les éléments d'information complémentaires que le Secrétaire général est tenu de faire figurer dans son rapport.

Traitement des soldes interfonds dans les états financiers

2. Les états financiers individuels des fonds faisant l'objet du présent rapport contiennent des éléments correspondant à des opérations interfonds, dont le montant total s'élève à 13 579 189 dollars. Les soldes débiteurs et créditeurs interfonds en résultant ont été éliminés dans la colonne total de l'état II .

Inscription de créances au compte des profits et pertes

3. Conformément à la règle de gestion financière 110.14, le Contrôleur ou, dans certains cas, le Secrétaire général adjoint à la gestion, ont autorisé, après enquête approfondie, la passation par profits et pertes d'un montant total de 3 842 888 dollars, dont 3 822 753 dollars représentent des contributions annoncées qui n'ont jamais été versées, et 20 135 dollars des soldes débiteurs très anciens.. Dans chaque cas, il a été établi, à la lumière des renseignements dont on disposait, que : a) la responsabilité des pertes ne pouvait être imputée à un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies; b) tous les moyens disponibles avaient été employés pour recouvrer les montants dus; et c) tout nouvel effort à cet égard serait infructueux.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les opérations de l'Université des Nations Unies (UNU) au siège à Tokyo et dans trois de ses centres de recherche et de formation : l'Institut des hautes études (UNU/IAS) à Tokyo, l'Institut international de technologie des logiciels (UNU/IIST) à Macao (Chine) et l'Institut des nouvelles technologies (UNU/INTECH). Il a en outre contrôlé les états financiers de l'UNU pour l'exercice allant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

a) Des contributions d'un montant de 3 millions de dollars annoncées depuis plus de 10 ans par un État Membre n'avaient pas encore été versées au 31 décembre 2001, bien que l'Administration ait fait de nombreux efforts pour en obtenir le paiement;

b) En raison de la situation financière, il pourrait être difficile à long terme d'assurer le financement des six nouveaux centres ou programmes de recherche et de formation dont la création est envisagée;

c) L'Administration a versé 300 000 dollars à un prestataire qui devait lever des fonds pour le Réseau international de l'UNU pour l'eau, l'environnement et la santé (INWEH), mais les contributions obtenues à ce jour s'élèvent à 17 963 dollars seulement et le siège de l'UNU a dû avancer 600 000 dollars à l'INWEH pour financer ses dépenses de fonctionnement;

d) Il n'est pas établi d'état récapitulatif des allocations de crédit et des dépenses pour chaque projet et le Système de gestion des finances, du budget et du personnel n'est pas doté des contrôles nécessaires au stade de la saisie des données pour garantir que les engagements de dépense ne dépassent pas le montant des crédits alloués;

e) Les dépenses de personnel relatives aux projets ne sont pas saisies dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel, faute de règle permettant de répartir le coût des services des chercheurs (universitaires) entre les différents projets dont ils sont responsables;

f) Les dépenses relatives aux projets sont suivies par objet de dépense et non par projet, ce qui interdit d'établir une corrélation entre les résultats d'un projet et son coût;

g) Il n'existe pas de règle fixant le nombre ou le volume optimal des projets pouvant être confiés à un même chercheur.

Le Comité a fait des recommandations visant à améliorer la gestion des programmes et les procédures financières, à mieux définir les responsabilités et à améliorer le Système de gestion des finances, du budget et du personnel.

Les principales recommandations du Comité figurent au paragraphe 10 du présent rapport.

A. Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946, et à l'article IX de la charte de l'Université des Nations Unies (UNU), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de l'Université pour l'exercice allant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, aux règles connexes et à l'annexe audit Règlement, et conformément aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les normes en question exigent que le Comité organise et mène la vérification des comptes de manière à s'assurer avec un degré raisonnable de certitude qu'il n'y a pas d'erreur importante dans les états financiers.

2. Le Comité a procédé à cette vérification essentiellement afin de formuler une opinion sur le point de savoir si les dépenses comptabilisées dans les états financiers pour l'exercice allant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001 avaient été engagées aux fins approuvées par l'Assemblée générale; si les recettes et les dépenses avaient été classées et comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière; et si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNU au 31 décembre 2001. Les vérificateurs ont effectué un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives qu'ils ont jugées nécessaires pour se faire une opinion sur les états financiers. La vérification a été effectuée au siège de l'Université et de l'Institut des hautes études de l'UNU (UNU/IAS) à Tokyo et dans les locaux de l'Institut international de technologie des logiciels de l'UNU (UNUIST) à Macao (Chine) et de l'Institut de l'UNU pour les nouvelles technologies à Maastricht (Pays-Bas).

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens comme l'y autorise l'article 12.5 du Règlement financier de l'ONU. Ces examens ont porté sur l'efficacité des procédures financières, et, d'une manière générale, l'administration et la gestion de l'Université.

4. Le Comité a continué à faire part à l'Administration du résultat de ses différentes vérifications dans des lettres contenant ses conclusions et recommandations. Il a ainsi permis au dialogue engagé avec elle de se poursuivre sur les problèmes mis en évidence à l'occasion de l'audit.

5. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations présentées sur tout l'éventail des questions visées par le rapport ont été communiquées à l'Administration, qui a confirmé les éléments sur lesquels se fondent les observations et conclusions du Comité, fourni les explications demandées et répondu aux questions qui lui ont été posées. Le rapport comporte deux parties, l'une consacrée au contrôle des aspects financiers, l'autre à l'audit de gestion.

6. Les principales recommandations du Comité figurent ci-après au paragraphe 10. Ses constatations sont exposées en détail aux paragraphes 11 à 51.

1. Recommandations antérieures qui n'ont pas été pleinement appliquées

7. En application du paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné la suite donnée par l'Administration aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 1997 et a confirmé que l'ONU les avait toutes appliquées.

8. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993, le Comité a également passé en revue les mesures prises par l'Administration pour appliquer les recommandations qu'il avait faites dans son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 1999.² Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées en détail dans l'annexe au présent rapport.

9. Dans sa résolution 52/212 B, en date du 31 mars 1998, l'Assemblée générale a accepté les recommandations du Comité visant à améliorer la suite à donner à ses recommandations qu'elle avait approuvées sous réserve des dispositions contenues dans la résolution. Les propositions du Comité, qui ont été transmises à l'Assemblée générale dans une note du Secrétaire général (A/52/753, annexe), portaient notamment sur :

- a) La nécessité de fournir des précisions concernant le calendrier d'application des recommandations;
- b) L'identification des cadres responsables;
- c) L'établissement d'un mécanisme efficace pour renforcer le contrôle de l'application des recommandations d'audit. À cette fin, on pourrait créer un comité spécial composé de hauts fonctionnaires ou nommer un interlocuteur pour les questions d'audit et de contrôle.

Le Comité a observé que l'ONU s'était généralement conformée à ces demandes.

2. Recommandations

10. Le Comité recommande que l'ONU :

- a) **Tienne compte des ressources disponibles avant de créer de nouveaux centres de recherche et de formation (par. 24);**
- b) **Vérifie, avant de confier une campagne de mobilisation de fonds à un prestataire, les résultats obtenus antérieurement par celui-ci, surtout s'il est prévu d'établir un fonds en-dehors du cadre institutionnel de l'ONU, et examine la situation financière du Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé afin de déterminer s'il est encore en mesure de s'autofinancer (par. 28);**
- c) **Établit un budget et un état des dépenses pour chaque projet, par objet de dépense, saisisse les données nécessaires dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel (FBPMS) et modifie le Système pour qu'il refuse de saisir les engagements en cas de dépassement des crédits alloués (par. 33);**

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 5 (A/55/5, vol. IV).

d) **Adopte une règle générale exigeant que les salaires des chercheurs soient inclus dans le budget des projets et définisse la clé de répartition à appliquer lorsqu'un chercheur travaille sur plusieurs projets (par. 37);**

e) **Fasse en sorte que les centres de recherche et de formation établissent leur budget de manière à pouvoir calculer le montant total des dépenses afférentes à chaque projet, en les ventilant par objet de dépense et en utilisant pour ce faire le Système de gestion des finances, du budget et du personnel, et que les chercheurs aient accès au système – en mode lecture uniquement – pour qu'ils puissent consulter le solde des fonds affectés à leurs projets (par. 42);**

f) **Détermine le nombre normal de projets que, compte tenu de leur ampleur respective, un même chercheur peut gérer simultanément en consacrant le temps et les efforts nécessaires à la bonne exécution de chacun, et, pour renforcer le contrôle de la qualité qui est en partie assuré par l'examen collégial des travaux, demande aux Presses de l'ONU de suivre la vente des ouvrages, et les critiques et les citations qui en sont faites (par. 45);**

g) **Trouve davantage de candidats qualifiés pour augmenter ses chances d'attribuer ses bourses aux personnes les plus qualifiées tout en respectant les contraintes fixées en matière de nombre, de représentation géographique et de ressources (par. 49).**

B. Questions financières

1. Vue d'ensemble

Fonds de dotation

11. À compter de l'exercice biennal 2000-2001, l'Administration a adopté une stratégie de placement fondée sur la notion de rendement global qui l'autorise à fixer comme plafond des dépenses de l'exercice un montant équivalent à 5 % de la valeur de réalisation moyenne sur cinq ans du Fonds de dotation. En d'autres termes, le montant que l'ONU peut prélever sur le Fonds de dotation pour financer ses activités est indépendant des intérêts créditeurs et des plus ou moins-values. L'adoption de cette stratégie visait à assurer un financement stable des activités de recherche au fil des ans.

12. Une étude comparative des états financiers relatifs au Fonds de dotation pour les exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001 a montré que le solde du Fonds avait diminué de 14 %, tombant de 293,1 millions de dollars au 31 décembre 1999 à 253,2 millions de dollars au 31 décembre 2001. En 1998-1999, l'excédent des recettes sur les pertes et autres dépenses s'est élevé à 43,9 millions de dollars, montant plus que suffisant pour couvrir le montant de 31 millions de dollars viré au Fonds de fonctionnement. En 2000-2001, le Fonds a enregistré un déficit de 9,2 millions de dollars qui, ajouté aux 30 millions de dollars virés au Fonds de fonctionnement, a réduit le solde de 39 millions de dollars.

13. L'analyse des opérations des deux exercices montre que les intérêts créditeurs ont diminué de 10,6 millions de dollars (35 %) et les plus-values sur la vente de titres, de 5,3 millions de dollars (32 %). À l'inverse, les moins-values de cession sont passées de 4,8 à 20,6 millions de dollars (soit une augmentation de 329 %) et les pertes de conversion de 1,5 million à 21,6 millions de dollars.

14. La diminution des dépôts à vue et dépôts à terme s'explique par la modification de l'objectif de répartition des placements, qui a consisté à ramener la part des liquidités de 15 % à 5 %. Cet objectif de 5 % n'a pas été atteint au cours de l'exercice 2000-2001 puisque la part des liquidités n'a été que de 3 %. Les contributions volontaires sont tombées de 400 000 dollars en 1999 à 300 000 dollars en 2001.

Fonds de fonctionnement

15. Les contributions volontaires sont passées de 29,3 millions de dollars au cours de l'exercice 1998-1999 à 30,4 millions en 2000-2001. Le financement des opérations est également assuré par les virements provenant du Fonds de dotation, qui se sont élevés à 30 millions de dollars au cours de l'exercice 2000-2001. Les traitements et autres dépenses de personnel, qui représentent le principal poste de dépenses (41 % de celles imputées sur le Fonds de fonctionnement) sont passées de 25,4 millions de dollars en 1998-1999 à 26,8 millions en 2000-2001, soit une augmentation de 6 %. Le coût des recherches, qui représente 40 % des dépenses imputées sur le Fonds de fonctionnement, augmente régulièrement et a atteint 26,4 millions de dollars en 2000-2001 contre 24,7 millions en 1998-1999. Deux des huit centres de recherche et de formation sont dans une situation financière critique. Les recettes de l'un se sont élevées à 27 000 dollars et les dépenses à 1 388 000 dollars, tandis que pour l'autre, les recettes ont atteint 2 802 000 dollars et les dépenses 2 880 000 dollars. Le premier de ces fonds avait un solde de 3 000 dollars à la fin de l'exercice et le second un solde nul.

2. Normes comptables des Nations Unies

16. Le Comité a vérifié dans quelle mesure la présentation des états financiers de l'Université pour l'exercice biennal 2000-2001 étaient conformes aux normes comptables des Nations Unies. Il a pu constater que celles-ci avaient été généralement respectées.

3. Contributions annoncées non versées

17. Dans son opinion sur les états financiers de l'exercice 1998-1999, le Comité a émis une réserve quant au montant des contributions annoncées mais non réglées, estimant que « les contributions annoncées de longue date auraient dû être provisionnées ». Le Comité a examiné la politique suivie par l'Administration pendant l'exercice biennal 2000-2001, en la rapportant aux normes comptables des Nations Unies.

18. Le Comité a constaté que l'Administration avait décidé de suivre activement toutes les contributions annoncées et de radier des comptes celles qui ne seraient probablement jamais versées parce que l'État Membre ou le donateur avait changé d'avis ou ne pouvait pas tenir sa promesse. Pendant l'exercice considéré, l'Administration a ainsi passé par profits et pertes, avec l'accord du Contrôleur de l'ONU, deux contributions anciennes d'un montant total de 3,8 millions de dollars. Sur les 7,3 millions de dollars représentant le montant total des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2001, 3 millions de dollars (41 %) correspondaient à une contribution annoncée par un État Membre depuis plus de 10 ans.

19. L'Administration a informé le Comité qu'elle suivait en permanence l'état des contributions annoncées mais non versées et avait obtenu des gouvernements dona-

teurs l'assurance qu'ils étaient prêts à verser le solde de leurs contributions au Fonds de dotation.

20. Le Comité a confirmé que la politique consistant à passer par profits et pertes les contributions dues depuis longtemps est conforme aux normes comptables des Nations Unies qui disposent, au paragraphe 33, que des provisions pourront être constituées si le recouvrement de ces recettes paraît douteux et que la contribution annoncée devra être passée par profits et pertes si elle est jugée irrécouvrable.

4. Création de nouveaux centres ou programmes de recherche et de formation

21. Le Comité a noté qu'au nombre des initiatives de l'Administration figurait la réalisation de six études de faisabilité préalables à l'établissement de six nouveaux centres ou programmes de recherche et de formation. Trois de ces études ont été menées à bien. Ces initiatives procèdent de la volonté de l'Administration de constituer une « communauté internationale de chercheurs » comme le prévoit la Charte de l'Université.

22. Ces initiatives coïncident avec une diminution des revenus produits par le Fonds de dotation, que font ressortir les états financiers au 31 décembre 2001. En fait, deux des centres ou programmes (l'UNU/INRA et l'UNU/INWEH) sont dans une situation financière difficile comme on l'a signalé au paragraphe 15. Le Comité craint que la création de nouveaux centres ou programmes ne soulève des problèmes à long terme et n'entraîne une augmentation du volume de travail pour le personnel administratif, dont l'effectif ne devrait pas augmenter.

23. L'Administration a informé le Comité qu'elle a pour principe d'examiner avec le Conseil de l'Université les incidences que peut avoir la création de nouveaux centres ou programmes sur la situation financière et la gestion du personnel. Elle a précisé que le Conseil n'approuve la création de nouveaux centres (ou programmes) que si le pays hôte accepte de financer les activités connexes. Si le financement provenant de cette source est insuffisant, l'Administration recommande au Conseil de fermer le Centre. Cette règle ne doit pas empêcher de créer un nouveau centre dont le financement à long terme est assuré.

24. Le Comité recommande néanmoins à l'Administration de tenir compte des ressources disponibles lorsqu'elle décide d'établir de nouveaux centres ou programmes de recherche et de formation.

5. Mobilisation de fonds infructueuse

25. Le Réseau international de l'UNU pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH) est un réseau mondial interdisciplinaire, en expansion, auquel participent des experts de la pollution et de la gestion de l'eau, des organisations gouvernementales, des universités, des organismes des Nations Unies et d'autres organes multilatéraux et des entreprises du secteur privé. Pour l'aider à se financer, l'UNU a versé 332 898 dollars à un prestataire sélectionné par le Réseau, qui devait lever des fonds pour l'un de ses projets.

26. Cette initiative avait été présentée au Bureau du Conseil de l'UNU lors de sa réunion de juillet 2000. Conscient qu'il prenait un risque calculé, le Bureau a accepté le principe de cette campagne qui pouvait permettre de mobiliser d'importantes contributions. Mais au 31 décembre 2001, aucune contribution n'avait été obtenue par ce biais. Ce n'est qu'en janvier 2002 qu'un montant de 17 963 dollars a été en-

caissé; la perte était donc de 314 935 dollars au moment de la vérification, en avril 2002.

27. Pour que le Réseau puisse continuer à fonctionner, le siège d'UNU a dû financer 600 000 dollars de dépenses en attendant l'arrivée de contributions.

28. Le Comité a recommandé à l'UNU, qui a accepté, de vérifier soigneusement les résultats obtenus antérieurement par un prestataire auquel il est envisagé de confier une campagne de mobilisation de fonds, surtout s'il est prévu d'établir un fonds en dehors du cadre institutionnel de l'UNU. Il a également recommandé que l'UNU évalue la situation financière du Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé, afin de déterminer s'il est encore en mesure de s'autofinancer.

29. L'Administration a informé le Comité qu'elle avait décidé, avec le Conseil de l'UNU, de ne plus mener de campagnes de mobilisation de fonds comme celle visée. Cependant, pour tenter de récupérer tout ou partie des dépenses engagées, on continue de mener un certain nombre d'activités qui ne coûtent rien à l'Université.

30. L'Administration a également précisé que, tout comme le Conseil de l'UNU, elle était très préoccupée par la situation financière de l'UNU/INWEH. Des contacts ont été pris au niveau le plus élevé avec le gouvernement donateur pour déterminer les possibilités de financement à long terme du Réseau et l'Administration sait pertinemment que, si les perspectives sont négatives, il faudra mettre fin au projet.

6. Système de gestion des finances, du budget et du personnel

Contrôle des allocations de crédit

31. Le Comité a examiné les modalités de saisie par le système de gestion des finances, du budget et du personnel, des dépenses budgétaires approuvées, des allocations de crédit et des engagements de l'Institut international de technologie des logiciels (UNU/IST) pour déterminer s'il était doté de contrôles garantissant que les dépenses ne dépasseraient pas les crédits alloués. Le Comité a noté que les données budgétaires et les allocations de crédit étaient saisies par objet de dépense et non par projet. Cette manière de procéder ne permet pas de connaître le montant total des dépenses afférentes à un projet. De même, le contrôle des dépenses se fait par comparaison avec le montant total du crédit alloué pour un objet de dépense donné et non par rapport au crédit alloué à un projet pour l'objet de dépense considéré. On a constaté en avril 2002 que le montant des dépenses comptabilisées au titre de l'exercice 2000-2001 était supérieur de 190 000 dollars au montant des allocations de crédit.

32. Le Comité a noté que le système acceptait d'enregistrer des engagements même lorsque le crédit alloué à l'objet de dépense considéré était épuisé. Rien n'indique à l'utilisateur que l'engagement qu'il veut constater ne peut plus être financé. Cette observation vaut pour toutes les entités relevant de l'UNU puisqu'elles utilisent toutes le système.

33. Le Comité recommande que l'Institut international de technologie des logiciels établisse un budget et un état des dépenses pour chaque projet, par objet de dépense, et enregistre les données correspondantes dans le système de gestion des finances, du budget et du personnel. Le siège de l'UNU devrait envisager

ger de modifier le Système pour qu'il refuse de saisir les engagements en cas de dépassement des crédits alloués.

34. L'Administration a indiqué qu'elle continuerait de réfléchir aux mesures à prendre pour que toutes les entités relevant de l'Université établissent leur budget et enregistrent leurs dépenses par projet et par objet de dépense, et qu'elle étudierait la possibilité d'améliorer les fonctionnalités du Système en ce qui concerne les allocations de crédit. Elle estime cependant que le Système doit garder une certaine souplesse et qu'il ne faut pas entreprendre de modifications trop coûteuses.

7. Établissement de rapports financiers sur les projets

35. Le Conseil de l'ONU oblige les centres de recherche et de formation à présenter des rapports sur l'exécution des programmes et des projets dans lesquels doivent figurer des renseignements sur les réalisations de fond, ainsi que sur les crédits budgétaires et sur le montant cumulé des dépenses, par projet.

36. À l'heure actuelle, toutes les dépenses de l'ONU et des centres relatives à des projets sont regroupées dans les états financiers sous une même rubrique intitulée « réseaux (recherche/formation) et diffusion ». Les montants des crédits budgétaires et du total des dépenses sont saisis dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel projet par projet, sauf les salaires des chercheurs qui sont imputés sur les fonds destinés aux activités de base. La raison pour laquelle le Système ne peut inclure ces salaires dans le coût des projets est qu'il n'existe pas de clef de répartition du coût des services fournis par les intéressés (journées, semaines ou mois de travail). Il n'est donc pas possible de déterminer la part correspondant à chaque projet.

37. Le Comité recommande que l'ONU adopte une règle générale exigeant que les salaires des chercheurs soient inclus dans le coût des projets et définisse la clef de répartition à appliquer lorsqu'un chercheur travaille sur plusieurs projets.

38. L'Administration a indiqué qu'elle garderait la question à l'étude et qu'au moment de clôturer un projet et d'en calculer le coût total, elle s'efforcerait de tenir compte des salaires des chercheurs et d'appliquer une clef de répartition lorsqu'un chercheur travaille sur plusieurs projets. Elle définira des règles à cet effet, applicables à toutes les entités qui la composent.

8. Passation par profits et pertes de numéraires, de créances et de biens

39. L'Administration a informé le Comité qu'elle avait passé par profits et pertes un montant de 3,8 millions de dollars représentant des créances anciennes (contributions annoncées et avancées à recouvrer) et un montant de 600 000 dollars au titre des immobilisations.

9. Paiements à titre gracieux

40. L'Administration a indiqué qu'aucun paiement à titre gracieux n'avait été effectué pendant l'exercice.

C. Questions de gestion

1. Gestion des programmes et des projets

Gestion financière des projets

41. Le Comité a examiné 41 bordereaux de décaissement de l'UNU/IIST. Il a constaté que des dépenses avaient été engagées et vérifiées sans avoir été rapportées à un programme ou projet parce que le budget de celui-ci n'avait pas été enregistré dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel. L'Administrateur chargé des programmes et de la gestion compare le montant effectif des dépenses au montant prévu dans le budget au niveau des objets de dépense et non des projets, et les chercheurs responsables des projets ne participent pas à ce rapprochement entre les dépenses effectives et les budgets établis. À l'UNU/INTECH non plus, les chercheurs ne participent pas à la gestion financière de leurs projets. Dans les deux centres, on a omis de leur donner accès en mode lecture au Système de gestion des finances du budget et du personnel, ce qui les empêche de vérifier le solde des fonds relatifs aux projets dont ils ont la charge.

42. Le Comité recommande à l'UNU de veiller à ce que les centres ou programmes de recherche et de formation établissent leurs budgets de manière à pouvoir calculer le montant total des dépenses afférentes à chaque projet, en ventilant par objet de dépense, et utilisent pour ce faire le Système de gestion des finances, du budget et du personnel. Les chercheurs devraient pouvoir accéder au Système, en mode lecture uniquement, pour qu'ils puissent consulter le solde des fonds affectés à leurs projets.

Effectif du personnel chargé des programmes et contrôle de la validité des travaux publiés

43. Le Comité a noté que l'Administration n'avait pas adopté de règles fixant le nombre ou le volume optimal des projets pouvant être confiés à un même chercheur. Dans son rapport sur les comptes de l'exercice précédent, il avait également noté que, selon le plan stratégique de l'UNU, une évaluation des programmes avait abouti à la conclusion que la grave pénurie de personnel constituait un problème majeur, chaque responsable étant chargé de trois à sept projets.

44. Le Comité craint que cette situation n'ait une incidence négative sur la qualité des travaux de recherche. Certes il existe un mécanisme d'examen collégial qui vérifie la qualité des travaux, mais il n'existe aucun dispositif d'information en retour qui permettrait de connaître l'avis de la communauté internationale. Rien n'est prévu pour suivre la vente des ouvrages et recenser les critiques et les citations qui en sont faites, ce qui pourrait pourtant être utile pour évaluer l'impact des études publiées.

45. Le Comité a recommandé à l'Administration, qui a accepté, de déterminer le nombre normal de projets que, compte tenu de leur ampleur respective, un même chercheur peut gérer simultanément en consacrant le temps et les efforts nécessaires à la bonne exécution de chacun. Le Comité recommande également que pour renforcer le contrôle de la qualité, qui est en partie assuré par l'examen collégial des travaux, l'Administration demande aux Presses de l'UNU de suivre la vente des ouvrages, et les critiques et citations qui en sont faites.

46. L'Administration a reconnu qu'il serait utile d'avoir une idée plus précise du nombre ou du volume optimal des projets que chaque chercheur peut gérer. Il faut trouver un compromis entre la recherche d'une très grande qualité et la nécessité de produire un nombre suffisant de travaux. Il est effectivement possible de favoriser la remontée d'informations sur la qualité des produits en autorisant les Presses de l'UNU à réunir des données statistiques sur les ventes d'ouvrages, et les critiques et citations qui en sont faites.

2. Programme de renforcement des capacités

Octroi de bourses

47. Le programme de renforcement des capacités, qui s'adresse à des personnes ou des institutions de pays en développement, permet d'offrir, en collaboration avec des universités, une formation et des cours d'études supérieures à des jeunes participants venant essentiellement de ces pays.

48. Le Comité a examiné neuf programmes de formation exécutés au siège de l'UNU. Il a constaté que dans sept cas, les 108 bourses prévues n'avaient pas été toutes attribuées et que dans quatre cas, les règles relatives à la représentation géographique n'avaient pas été respectées. Ces règles n'avaient pas non plus été respectées dans le cas de deux autres programmes de formation. Le Comité craint que l'Administration n'ait pas cherché tous les moyens de faire connaître ses programmes de renforcement des capacités aux personnes qui auraient pu se porter candidates.

49. Le Comité recommande que l'Administration trouve davantage de candidats qualifiés pour augmenter ses chances d'attribuer ses bourses aux personnes les plus qualifiées tout en respectant les contraintes fixées en matière de nombre, de représentation géographique et de ressources.

50. L'Administration a informé le Comité que l'application stricte des critères relatifs à la représentation géographique, à la parité entre les sexes et au niveau de qualification expliquait que toutes les bourses prévues ne soient pas nécessairement attribuées chaque année. Compte tenu des ressources humaines et financières dont le siège de l'UNU dispose, l'Administration doit travailler en étroite collaboration avec d'autres universités pour atteindre ses objectifs en matière de renforcement des capacités. Elle a déjà modifié les informations sur ce type de programme qui figurent sur son site Web pour les rendre plus accessibles aux candidats éventuels. Elle poursuivra ses efforts pour accroître le nombre de candidats aux bourses de l'UNU.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

51. L'Administration a informé le Comité qu'aucun cas de fraude ou de présomption de fraude n'était venu à sa connaissance au cours de l'exercice biennal 2000-2001.

D. Remerciements

52. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le recteur, ses collaborateurs et le personnel de l'Université pour l'aide et le concours qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de la vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 27 juin 2002

Annexe

Suivi des mesures adoptées pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999^a

Le Comité s'est informé des mesures prises par l'Administration pour donner effet aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999. On trouvera dans le tableau A.1 des informations succinctes sur l'application de toutes les recommandations antérieures et dans le tableau A.2 des renseignements plus détaillés sur celles qui sont en cours de mise en oeuvre et sur lesquelles le Comité a l'intention de revenir.

Sur les six recommandations formulées par le Comité dans son rapport sur les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 1998-1999, 3 (50 %) ont été pleinement appliquées et les 3 autres (50 % également) l'ont été partiellement.

^a *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 5 (A/55/5), vol. IV.*

Tableau A.1
État récapitulatif de l'application des recommandations relatives
à l'exercice biennal 1998-1999

Objet de la recommandation	Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Total
A. Présentation des états financiers Gain résultant de la cession de titres Contributions annoncées non versées	Par. 13 Par. 16 (Radiation de contributions anciennes) ^a			
B. Consultants et prestataires institutionnels	Par. 22			
Achats Plan d'achats Demande de propositions de prix	Par. 31	Par. 26 Par. 36		
Total (nombre)	4	2	–	6
Total (%)	67	33	–	100

^a L'Administration a choisi de passer par profits et pertes les contributions irrécouvrables, comme l'y autorise le paragraphe 33 des Normes comptables des Nations Unies.

Tableau A.2
Recommandations relatives à l'exercice 1998-1999 en cours d'application ou non encore appliquées

Gestion			
Élément/domaine	Recommandation	Au 30 avril 2002	Observations du Comité
(A)	(B)	Décision ou observations de l'Administration	(D)
Gestion des programmes Par. 26	Lorsque l'UNU approuve de nouveaux projets, elle doit s'assurer que ses effectifs sont suffisants pour pouvoir les gérer	Les directeurs de programme continuent de veiller à ce que les budgets des nouveaux projets tiennent compte des besoins en personnel. Une fois le financement assuré, il est procédé aux recrutements nécessaires.	En cours d'application. Les par. 21 à 24 et 43 à 46 contiennent des observations à ce sujet.
Achats Par. 31	L'Administration devrait établir à l'avance des plans annuels d'achats de manière à pouvoir faire appel à la concurrence pour l'acquisition de biens et de services	L'Administration continue de suivre les achats importants de matériel informatique.	En cours d'application. Le Comité fera de nouveau le point lors de futures vérifications.
Achats Par. 36	L'Université doit se conformer aux procédures d'appel d'offres prescrites dans le Manuel des achats, aussi bien pour les achats inférieurs à 25 000 dollars que pour ceux supérieurs à ce seuil.	Une demande de propositions de prix est publiée pour les achats inférieurs à 25 000 dollars. Instruction a été donnée d'ajouter sur le site web de l'UNU une page sur laquelle seront affichés les appels d'offres pour les marchés supérieurs à 25 000 dollars (qui ne seront plus publiés par voie de presse ou autrement). La réalisation de ce projet prendra deux mois.	En cours d'application. Le Comité fera de nouveau le point lors de futures vérifications

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints, numérotés de I à IV, ainsi que les notes explicatives correspondantes de l'Université des Nations Unies (UNU) pour l'exercice clos le 31 décembre 2001. Ces états financiers ont été élaborés sous la responsabilité du recteur. Notre mission consiste à formuler une opinion sur ces états en fonction de notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes de vérification du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En vertu de ces normes, nous devons organiser et réaliser notre vérification de façon à nous assurer avec un degré de certitude raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. La vérification consiste à examiner par sondage, et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur, les pièces justifiant les montants et les renseignements présentés dans les états financiers. Elle consiste également à analyser les principes comptables appliqués et les principales estimations faites par le recteur, ainsi qu'à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que notre vérification nous permet de formuler une opinion avec un degré de certitude raisonnable.

Notre opinion est que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie pendant l'exercice clos à cette date, et ont été présentés conformément aux conventions comptables décrites à la note 2 des états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que pour l'exercice précédent.

Nous estimons, en outre, que les opérations de l'Université que nous avons vérifiées par sondage ont été effectuées, pour tous les aspects importants, conformément au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des comptes de l'Université des Nations Unies.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de la vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 27 juin 2002

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 10 mai 2002

1. Les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 111.4.
2. Les notes contiennent un résumé des principales conventions comptables appliquées pour établir les états financiers. Elles donnent des renseignements et des explications complémentaires sur les opérations financières de l'exercice considéré dont la responsabilité administrative incombe au Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers de l'Université des Nations Unies figurant en annexe et numérotés de I à IV sont exacts.

Le Sous-Secrétaire général,
Contrôleur
(Signé) Jean-Pierre **Halbwachs**

Chapitre V
États financiers de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2001

Université des Nations Unies

État I

Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Siège UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>INTECH Fonds de fonctionnement</i>	<i>IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>INRA Fonds de fonctionnement</i>
Recettes					
Contributions volontaires	14 260	718	2 554	160	20
Intérêts créditeurs	3 002	75	85	50	–
Recettes provenant de la prestation de services	2 387	–	–	–	–
Autres recettes					
Recettes et redevances sur les ventes de publications	243	18	–	–	–
Recettes accessoires	82	29	25	11	7
Total des recettes	19 974	840	2 664	221	27
Dépenses					
Traitements et autres dépenses de personnel	15 199	1 876	2 688	1 981	826
Frais de voyage	941	61	67	78	115
Services contractuels	378	51	42	16	22
Dépenses de fonctionnement	2 080	322	409	350	72
Acquisitions	490	197	138	160	41
Bâtiment du siège de l'UNU	4 484	–	–	–	–
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	13 987	2 500	1 148	1 154	312
Total des dépenses	37 559	5 007	4 492	3 739	1 388
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	(17 585)	(4 167)	(1 828)	(3 518)	(1 361)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 158	754	187	76	77
Montants virés d'autres (à d'autres) fonds	17 462	4 981	2 124	4 090	402
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	(1 210)	–	–	–	(1 284)
Autres ajustements : réinvestissement	–	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	24 411	5 723	2 480	1 729	2 169
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	24 236	7 291	2 963	2 377	3

État 1 (*suite*)**Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>IAS</i> Fonds de fonctionnement	<i>BIOLAC</i> Fonds de fonctionnement	<i>ILA</i> Fonds de fonctionnement	<i>INWEH</i> Fonds de fonctionnement
Recettes				
Contributions volontaires	7 703	–	2 169	2 788
Intérêts créditeurs	–	–	–	12
Recettes provenant de la prestation de services	–	–	–	–
Autres recettes				
Recettes et redevances sur les ventes de publications	–	–	–	–
Recettes accessoires	2	3	57	2
Total des recettes	7 705	3	2 226	2 802
Dépenses				
Traitements et autres dépenses de personnel	3 054	–	913	248
Frais de voyage	164	–	175	52
Services contractuels	183	–	11	4
Dépenses de fonctionnement	968	–	93	400
Acquisitions	140	–	105	28
Bâtiment du siège de l'UNU	–	–	–	–
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	3 738	657	755	2 148
Total des dépenses	8 247	657	2 052	2 880
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	(542)	(654)	174	(78)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	331	63	33	100
Montants virés d'autres (à d'autres) fonds	–	945	–	–
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	(520)	–	–	(30)
Autres ajustements : réinvestissement	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	1 770	137	368	8
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	1 039	491	575	–

État 1 (*fin*)**Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total Fonds de fonctionnement</i>		<i>Total Fonds de dotation</i>		<i>Total général</i>	
	<i>2001</i>	<i>1999</i>	<i>2001</i>	<i>1999</i>	<i>2001</i>	<i>1999</i>
Recettes						
Contributions volontaires	30 372	29 252	268	407	30 640 ^a	29 659
Intérêts créditeurs	3 224	2 432	20 150	30 768	23 374	33 200
Recettes provenant de la prestation de services	2 387	2 099	–	–	2 387	2 099
Autres recettes						
Recettes et redevances sur les ventes de publications	261	386	–	–	261	386
Recettes accessoires	218	1 377	14 004 ^b	20 685	14 222	22 062
Total des recettes	36 462	35 546	34 422	51 860	70 884	87 406
Dépenses						
Traitements et autres dépenses de personnel	26 785	25 359	–	–	26 785	25 359
Frais de voyage	1 653	2 190	–	–	1 653	2 190
Services contractuels	707	838	–	–	707	838
Dépenses de fonctionnement	4 694 ^c	3 173	43 594 ^d	7 916	48 288	11 089
Acquisitions	1 299	1 672	–	–	1 299	1 672
Bâtiment du siège de l'ONU	4 484	4 222	–	–	4 484	4 222
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	26 399	24 668	–	–	26 399	24 668
Total des dépenses	66 021	62 122	43 594	7 916	109 615	70 038
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	(29 559)	(26 576)	(9 172)	43 944	(38 731)	17 368
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 779	2 959	–	–	2 779	2 959
Montants virés d'autres (à d'autres) fonds ^e	30 004	30 768	(30 004)	(30 768)	–	–
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds ^f	(3 044)	–	(779)	–	(3 823)	–
Autres ajustements : réinvestissement ^g	–	(1 464)	–	1 464	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	38 795	33 108	293 110	278 470	331 905	311 578
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	38 975	38 795	253 155	293 110	292 130	331 905

- ^a Représente des contributions volontaires d'un montant de 22 395 552 dollars reçues de gouvernements et d'autres contributions volontaires d'un montant de 8 245 651 dollars.
- ^b Représente des gains provenant de la vente de valeurs mobilières, y compris d'actions (14 004 097 dollars).
- ^c Dont des pertes de change d'un montant de 1 361 550 dollars.
- ^d Représente des pertes de conversion d'un montant de 21 606 401 dollars, des pertes sur la vente de valeurs mobilières d'un montant de 20 633 764 dollars et des frais de gestion des placements d'un montant de 1 353 931 dollars.
- ^e Voir note 2 k) iv).
- ^f Passation par profits et pertes de contributions annoncées, pour un montant total de 3 822 753 dollars.
- ^g Voir note 2 k) v).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Siège UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>INTECH Fonds de fonctionnement</i>	<i>IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>INRA Fonds de fonctionnement</i>
Actif					
Encaisse et dépôts à terme	14 188	521	551	358	-
Placements à long terme	-	-	-	-	-
Liquidités gérées centralement	21 956	433	-	17	-
Contributions volontaires à recevoir	650	-	-	-	-
Soldes débiteurs des comptes interfonds	-	7 261	2 847	1 741	1 089
Autres comptes débiteurs	1 487	498	49	451	215
Charges comptabilisées et autres éléments d'actif	51	-	11	22	-
Total, actif	38 332	8 713	3 458	2 589	1 304
Passif					
Engagements non réglés	3 872	1 415	495	209	115
Soldes créditeurs des comptes interfonds	1 557	-	-	-	-
Autres comptes créditeurs	8 667	7	-	3	1 186
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-
Total, passif	14 096	1 422	495	212	1 301
Réserves et soldes des fonds					
Principal	-	-	-	-	-
Excédent autorisé	-	400	-	-	-
Excédent (déficit) cumulatif	20 103	6 522	2 458	2 314	(30)
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	4 133	369	505	63	33
Total, réserves et soldes des fonds	24 236	7 291	2 963	2 377	3
Total, passif, réserves et soldes des fonds	38 332	8 713	3 458	2 589	1 304

État II (suite)

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>IAS</i> Fonds de fonctionnement	<i>BIOLAC</i> Fonds de fonctionnement	<i>ILA</i> Fonds de fonctionnement	<i>INWEH</i> Fonds de fonctionnement
Actif				
Encaisse et dépôts à terme	-	-	12	49
Placements	-	-	-	-
Liquidités gérées centralement	-	-	-	-
Contributions volontaires à recevoir	-	-	125	-
Soldes débiteurs des comptes interfonds	-	-	-	-
Autres comptes débiteurs	1 690	4 021	589	320
Charges comptabilisées et autres éléments d'actif	1	-	12	-
Total, actif	1 691	4 021	738	369
Passif				
Engagements non réglés	642	222	159	328
Soldes créditeurs des comptes interfonds	-	3 308	-	-
Autres comptes créditeurs	10	-	4	41
Autres éléments de passif	-	-	-	-
Total, passif	652	3 530	163	369
Réserves et soldes des fonds				
Principal	-	-	-	-
Excédent autorisé	-	-	-	-
Excédent (déficit) cumulatif	736	474	440	(81)
Soldes concernant des projets financés par les donateurs	303	17	135	81
Total, réserves et soldes des fonds	1 039	491	575	-
Total, passif, réserves et soldes des fonds	1 691	4 021	738	369

État II (*fin*)**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total, Fonds de fonctionnement</i>		<i>Total, Fonds de dotation</i>		<i>Élimination des soldes inter fonds</i>	<i>Total général</i>	
	<i>2001</i>	<i>1999</i>	<i>2001</i>	<i>1999</i>		<i>2001</i>	<i>1999</i>
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	15 679 ^a	34 690	7 077 ^b	42 352	–	22 756	77 042
Placements	–	–	245 321 ^c	246 768	–	245 321	246 768
Liquidités gérées centralement	22 406 ^d	–	–	–	–	22 406	–
Contributions volontaires à recevoir	775	3 044	6 478	7 507	–	7 253	10 551
Soldes débiteurs des comptes interfonds	12 938	10 991	641	5 715	(13 579)	–	–
Autres comptes débiteurs	9 320	8 929	2 377	4 550	–	11 697	13 479
Charges comptabilisées et autres éléments d'actif	97	91	–	–	–	97	91
Total, actif	61 215	57 745	261 894	306 892	(13 579)	309 530	347 931
Passif							
Engagements non réglés	7 457	7 405	–	–	–	7 457	7 405
Soldes créditeurs des comptes interfonds	4 865	3 024	8 714	13 682	(13 579)	–	–
Autres comptes créditeurs	9 918	8 521	–	–	–	9 918	8 521
Autres éléments de passif	–	–	25	100	–	25	100
Total, passif	22 240	18 950	8 739	13 782	(13 579)	17 400	16 026
Réserves et soldes des fonds							
Principal	–	–	253 155	293 110	–	253 155	293 110
Excédent autorisé	400	851	–	–	–	400	851
Excédent (déficit) cumulatif	32 936	32 198	–	–	–	32 936	32 198
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	5 639	5 746	–	–	–	5 639	5 746
Total, réserves et soldes des fonds	38 975	38 795	253 155	293 110	–	292 130	331 905
Total, passif, réserves et soldes des fonds	61 215	57 745	261 894	306 892	(13 579)	309 530	347 931

^a Y compris des dépôts bancaires rémunérés dont le montant s'élève à 11 379 353 dollars.^b Représente des dépôts à vue et à terme gérés par le Service de la gestion des placements de l'ONU (dépôts bancaires rémunérés dont le montant s'élève à 7 077 337 dollars).

^c Placements (obligations et actions) gérés par le Service de la gestion des placements de l'ONU. La valeur de marché des placements à long terme est de 257 440 796 dollars

^d Représente la part de l'ONU dans les liquidités gérées centralement par l'ONU pour le compte des bureaux hors Siège. Comprend 4 832 042 dollars de dépôts à vue et à terme, 17 424 987 dollars de placements à long terme (valeur de marché : 17 685 864 dollars) et 148 866 dollars d'intérêts créditeurs.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 2.1

État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 2000</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2000-2001 et ajustements</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2000 et 2001</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2001</i>
Fonds de fonctionnement						
Siège de l'UNU						
a) Dons de gouvernements						
Grèce	–	94	–	94	–	–
Japon	–	9 382	–	8 732	–	650
Trinité-et-Tobago	–	2	–	2	–	–
Total partiel	–	9 478	–	8 828	–	650
b) Dons du public						
Asian Women's Fund (Ja- pon)	–	343	–	343	–	–
Australian national Universi- ty	–	30	–	30	–	–
Comité d'organisation des séminaires mondiaux	–	83	–	73	–	–
Fonds pour l'environnement mondial (É.-U.)	–	1 353	–	1 353	–	–
Fortis (Pays-Bas)	–	27	–	27	–	–
Hiratsuka & Partners	–	100	–	100	–	–
Japan Foundation for UNU	–	447	–	447	–	–
Kirin Brewery Co. Ltd	–	564	–	564	–	–
ONU	–	78	–	78	–	–
Participants au programme international	–	64	–	64	–	–
PNUE	–	1 039	–	1 039	–	–
Préfecture d'Iwate	–	85	–	85	–	–
Shimazu Co.	–	241	–	241	–	–
UNESCO	–	73	–	73	–	–
Divers	–	255	–	255	–	–
Total partiel	–	4 782	–	4 782	–	–
Total, siège	–	14 260	–	13 610	–	650

	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 2000</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2000-2001 et ajustements</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Moins : montants recouverts en 2000 et 2001</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2001</i>
WIDER						
a) Dons de gouvernements						
Danemark	–	176	–	176	–	–
Finlande	–	137	–	137	–	–
Norvège	–	197	–	197	–	–
Royaume-Uni	–	28	–	28	–	–
Suède	–	99	–	99	–	–
Total partiel	–	637	–	637	–	–
b) Dons du public						
UNOPS	–	56	–	56	–	–
Divers	–	25	–	25	–	–
Total partiel	–	81	–	81	–	–
Total, WIDER	–	718	–	718	–	–
INTECH						
a) Dons de gouvernements						
Pays-Bas	–	1 926	–	1 926	–	–
Total partiel	–	1 926	–	1 926	–	–
b) Dons du public						
Commission européenne	–	509	–	509	–	–
International Development & Research Centre	–	38	–	38	–	–
Divers	–	81	–	81	–	–
Total partiel	–	628	–	628	–	–
Total, INTECH	–	2 554	–	2 554	–	–
IIST						
a) Dons de gouvernements						
Macao	–	126	–	126	–	–
Total partiel	–	126	–	126	–	–
b) Dons du public						
Divers	–	34	–	34	–	–
Total partiel	–	34	–	34	–	–

	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 2000</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2000-2001 et ajustements</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Moins : montants recouverts en 2000 et 2001</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2001</i>
Total, IIST	–	160	–	160	–	–
INRA						
a) Dons de gouvernements						
France	3 044	(3 044) ^a	–	–	–	–
Total partiel	3 044	(3 044)	–	–	–	–
b) Dons du public						
Divers	–	20	–	20	–	–
Total partiel	–	20	–	20	–	–
Total, INRA	3 044	(3 024)	–	20	–	–
IAS						
a) Dons de gouvernements						
Finlande	–	33	–	33	–	–
Japon	–	6 600	–	6 600	–	–
Total partiel	–	6 633	–	6 633	–	–
b) Dons du public						
ASCII	–	108	–	108	–	–
Centre d'information sur l'environnement	–	64	–	64	–	–
Fonds arabe de développe- ment économique et social.	–	310	–	310	–	–
Ford Foundation	–	100	–	100	–	–
Ishikawa Foundation for Int'l Exchange	–	247	–	247	–	–
National Institute for Envi- ronmental studies	–	111	–	111	–	–
Rockefeller Foundation	–	50	–	50	–	–
Divers	–	80	–	80	–	–
Total partiel	–	1 070	–	1 070	–	–
Total, IAS	–	7 703	–	7 703	–	–

	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 2000</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2000-2001 et ajustements</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Moins : montants recouverts en 2000 et 2001</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2001</i>
ILA						
a) Dons de gouvernements						
Canada	–	3	–	3	–	–
Jordanie	–	2 030	–	1 905	–	125
Norvège	–	95	–	95	–	–
Total partiel	–	2 128	–	2 003	–	125
b) Dons du public						
PNUE	–	30	–	30	–	–
Divers	–	11	–	11	–	–
Total partiel	–	41	–	41	–	–
Total, ILA	–	2 169	–	2 044	–	125
INWEH						
a) Dons de gouvernements						
Canada	–	1 168	–	1 168	–	–
Ouganda	–	32	–	32	–	–
Total partiel	–	1 200	–	1 200	–	–
b) Dons du public						
Comision Nacional del Aqua (CAN)	–	154	–	154	–	–
Junta de Aqua y Saneamiento de Juarez (La)	–	465	–	465	–	–
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	–	457	–	457	–	–
Programme arabe du Golfe pour les organismes de déve- loppement des Nations Unies	–	45	–	45	–	–
ONU (Départ. des affaires économiques et sociales)	–	378	–	378	–	–
UNESCO	–	35	–	35	–	–
Divers	–	55	–	55	–	–
Total partiel	–	1 589	–	1 589	–	–

	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 2000</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2000-2001 et ajustements</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Moins : montants recouverts en 2000 et 2001</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2001</i>
Total, INWEH	–	2 789	–	2 789	–	–
Total, Fonds de fonctionnement	3 044	27 329	–	29 598	–	775
Fonds de dotation						
Autriche	–	192	–	192	–	–
Ghana	3 550	–	–	100	–	3 450
Inde	175	–	–	150	–	25
République-Unie de Tanzanie	20	(20) ^a	–	–	–	–
Venezuela	3 003	–	–	–	–	3 003
Zambie	759	(759) ^a	–	–	–	–
Total, Fonds de dotation	7 507	(587)	–	442	–	6 478
Total général	10 551^b	26 742	–	30 040	–	7 253

^a Contributions annoncées depuis plusieurs années qui ont été passées par profits et pertes au cours de l'exercice 2000-2001.

^b Montant total des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1999 (10 551 241 dollars).

État III

Flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Siège UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>INTECH Fonds de fonctionnement</i>	<i>IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>INRA Fonds de fonctionnement</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement					
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net) (état I)	(17 585)	(4 167)	(1 828)	(3 518)	(1 361)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	(650)	–	–	–	3 044
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	3 532	(438)	9	(426)	(199)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	(43)	14	16	20	–
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	424	218	116	(17)	(46)
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	4 041	(545)	(851)	(454)	(331)
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	–	–	–	–	–
À déduire : Intérêts créditeurs	(3 002)	(75)	(85)	(50)	–
Encaisse nette provenant du fonctionnement	(13 283)	(4 993)	(2 623)	(4 445)	1 107
Flux de trésorerie provenant des opérations de placement et de financement					
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	–	–	–	–	–
(Augmentation)/diminution des liquidités gérées centralement	(21 956)	(433)	–	(17)	–
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs des comptes interfonds	–	(1 299)	(475)	(618)	(302)
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs des comptes interfonds	(1 467)	–	–	–	–
À ajouter : Intérêts créditeurs	3 002	75	85	50	–
Encaisse nette provenant des opérations de placement et de financement	(20 421)	(1 657)	(390)	(585)	(302)

	<i>Siège UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>INTECH Fonds de fonctionnement</i>	<i>IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>INRA Fonds de fonctionnement</i>
Flux de trésorerie provenant d'autres sources					
Économies provenant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 158	754	187	76	77
Montants virés à d'autres (d'autres) fonds	17 462	4 981	2 124	4 090	402
Autres ajustements aux réserves et au solde de fonds	(1 210)	–	–	–	(1 284)
Autres ajustements : réinvestissements	–	–	–	–	–
Encaisse nette provenant d'autres sources	17 410	5 735	2 311	4 166	(805)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(16 294)	(915)	(702)	(864)	–
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	30 482	1 436	1 253	1 222	–
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	14 188	521	551	358	–

État III (suite)

Flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>IAS</i> <i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>BIOLAC</i> <i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>ILA</i> <i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>INWEH</i> <i>Fonds de fonctionnement</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement				
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net) (état I)	(542)	(654)	174	(78)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	-	-	(125)	-
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	1 247	(4 019)	5	(102)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	(1)	-	(12)	-
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	(525)	128	(67)	(179)
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	10	(518)	4	41
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	-	-	-	-
À déduire : Intérêts créditeurs	-	-	-	(12)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	189	(5 063)	(21)	(330)
Flux de trésorerie provenant des opérations de placement et de financement				
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	-	-	-	-
(Augmentation)/diminution des liquidités gérées centralement	-	-	-	-
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs des comptes interfonds	-	747	-	-
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs des comptes interfonds	-	3 308	-	-
À ajouter : Intérêts créditeurs	-	-	-	12
Encaisse nette provenant des opérations de placement et de financement	-	4 055	-	12

	<i>IAS</i> <i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>BIOLAC</i> <i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>ILA</i> <i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>INWEH</i> <i>Fonds de fonctionnement</i>
Flux de trésorerie provenant d'autres sources				
Économies provenant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs	331	63	33	100
Montants virés à d'autres (d'autres) fonds	–	945	–	–
Autres ajustements aux réserves et au solde de fonds	(520)	–	–	(30)
Autres ajustements : réinvestissements	–	–	–	–
Encaisse nette provenant d'autres sources	(189)	1 008	33	70
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	–	–	12	(248)
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	–	–	–	297
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	–	–	12	49

État III (*fin*)**Flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total, Fonds de fonctionnement</i>		<i>Total, Fonds de dotation</i>		<i>Total général</i>	
	<i>2001</i>	<i>1999</i>	<i>2001</i>	<i>1999</i>	<i>2001</i>	<i>1999</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement						
Excédent net (déficit net) des recettes sur les dépenses (état I)	(29 559)	(26 576)	(9 172)	43 944	(38 731)	17 368
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	2 269	–	1 029	353	3 298	353
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	(391)	(2 986)	2 173	2 361	1 782	(625)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	(6)	147	–	–	(6)	147
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	52	931	–	–	52	931
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	1 397	1 596	–	–	1 397	1 596
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	–	–	(75)	(150)	(75)	(150)
À déduire : Intérêts créditeurs	(3 224)	(2 432)	(20 150)	(30 768)	(23 374)	(33 200)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	(29 462)	(29 320)	(26 195)	15 740	(55 657)	(13 580)
Flux de trésorerie provenant des opérations de placement et de financement						
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	–	–	1 447	(12 021)	1 447	(12 021)
(Augmentation)/diminution des liquidités gérées centralement	(22 406)	–	–	–	(22 406)	–
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs des comptes interfonds	(1 947)	(3 715)	5 074	(5 152)	3 127	(8 867)
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs des comptes interfonds	1 841	2 653	(4 968)	6 214	(3 127)	8 867
À ajouter : Intérêts créditeurs	3 224	2 432	20 150	30 768	23 374	33 200
Encaisse nette provenant des opérations de placement et de financement	(19 288)	1 370	21 703	19 809	2 415	21 179

	<i>Total, Fonds de fonctionnement</i>		<i>Total, Fonds de dotation</i>		<i>Total général</i>	
	<i>2001</i>	<i>1999</i>	<i>2001</i>	<i>1999</i>	<i>2001</i>	<i>1999</i>
Flux de trésorerie provenant d'autres sources						
Économies provenant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 779	2 959	–	–	2 779	2 959
Montants virés à d'autres (d'autres) fonds	30 004	30 768	(30 004)	(30 768)	–	–
Autres ajustements aux réserves et au solde de fonds	(3 044)	–	(779)	–	(3 823)	–
Autres ajustements : réinvestissements	–	(1 464)	–	1 464	–	–
Encaisse nette provenant d'autres sources	29 739	32 263	(30 783)	(29 304)	(1 044)	2 959
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(19 011)	4 313	(35 275)	6 245	(54 286)	10 558
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	34 690	30 377	42 352	36 107	77 042	66 484
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	15 679	34 690	7 077	42 352	22 756	77 042

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Crédits ouverts	Dépenses		Total	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés		
Siège de l'UNU					
Dépenses de personnel	17 279	14 805	394	15 199	2 080
Frais généraux	2 736	3 562 ^a	327	3 889	(1 153)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	14 126	11 078	2 909	13 987	139
Bâtiment du siège de l'Université	5 000	4 242	242	4 484	516
Total partiel	39 141	33 687	3 872	37 559	1 582
WIDER					
Dépenses de personnel	2 440	1 700	176	1 876	564
Frais généraux	755	574 ^a	57	631	124
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	2 637	1 318	1 182	2 500	137
Total partiel	5 832	3 592	1 415	5 007	825
INTECH					
Dépenses de personnel	3 127	2 643	45	2 688	439
Frais généraux	684	622 ^a	34	656	28
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	1 080	732	416	1 148	(68)
Total partiel	4 891	3 997	495	4 492	399
IIST					
Dépenses de personnel	2 164	1 967	14	1 981	183
Frais généraux	744	552 ^a	52	604	140
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	1 314	1 011	143	1 154	160
Total partiel	4 222	3 530	209	3 739	483

Chapitre	Dépenses			Total	Solde
	Crédits ouverts	Décaissements	Engagements non réglés		
INRA					
Dépenses de personnel	725	825	1	826	(101)
Frais généraux	206	237 ^a	13	250	(44)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	907	211	101	312	595
Total partiel	1 838	1 273	115	1 388	450
IAS					
Dépenses de personnel	3 088	3 030	24	3 054	34
Frais généraux	1 510	1 386	69	1 455	55
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	4 552	3 189	549	3 738	814
Total partiel	9 150	7 605	642	8 247	903
BIOLAC					
Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Frais généraux	-	-	-	-	-
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	901	435	222	657	244
Total partiel	901	435	222	657	244
ILA					
Dépenses de personnel	808	882	31	913	(105)
Frais généraux	331	367 ^a	17	384	(53)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	2 243	644	111	755	1 488
Total partiel	3 382	1 893	159	2 052	1 330
INWEH					
Dépenses de personnel	290	248	-	248	42
Frais généraux	395	473	11	484	(89)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	5 690	1 831	317	2 148	3 542
Total partiel	6 375	2 552	328	2 880	3 495

<i>Chapitre</i>	<i>Dépenses</i>			Total	<i>Solde</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Total général	75 732	58 564	7 457	66 021	9 711

^a Y compris des pertes de change et des frais bancaires.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

L'Université des Nations Unies et ses activités

a) L'Assemblée générale a adopté la charte de l'Université des Nations Unies (UNU) le 6 décembre 1973 [résolution 3081 (XXVIII)];

b) L'UNU, établissement international non classique d'enseignement, a pour mission d'effectuer des travaux de recherche de la plus haute qualité pour aider à résoudre les problèmes les plus urgents qui se posent dans le monde en termes de survie, de développement et de bien-être de l'humanité. C'est pourquoi l'UNU consacre ses recherches, son enseignement universitaire supérieur et ses activités de diffusion des connaissances aux problèmes les plus cruciaux qui intéressent les Nations Unies, en particulier ceux qui affectent les pays en développement;

c) L'UNU s'efforce de faire en sorte que ses travaux atteignent deux objectifs essentiels : consolider les capacités des établissements d'enseignement supérieur des pays en développement pour leur permettre de réaliser des activités de recherche et de formation de très haute qualité, et apporter des contributions érudites et pertinentes à l'élaboration des politiques des Nations Unies;

d) L'Université cherche à contribuer aux travaux des Nations Unies en servant de réservoir d'idées et en encourageant des recherches et des formations de haut niveau sur toutes les questions intéressant l'élaboration de politiques. Elle diffuse le plus largement possible les connaissances auxquelles aboutissent ses travaux ou que ceux-ci ont éclairées, en utilisant les moyens de communication les plus novateurs;

e) L'Université s'efforce aussi de consolider les capacités des institutions des pays en développement en comblant le fossé qui sépare ces institutions de celles des pays industrialisés et en favorisant des échanges entre les universitaires des pays en développement au moyen de réseaux. Elle cible particulièrement les institutions où il est possible de mettre en valeur des ressources humaines et financières supplémentaires et de favoriser l'effet cumulatif de ses initiatives de renforcement des capacités. En matière de création d'institutions, l'UNU a pour objectif de créer de nouveaux centres d'excellence dans les domaines présentant de l'importance pour les programmes nationaux de développement;

f) Les activités universitaires du Centre de l'UNU et des centres et programmes de recherche et de formation sont organisées autour des quatre thèmes suivants :

- i) Paix et gouvernance;
- ii) Environnement et développement durable;
- iii) Renforcement des capacités : programmes de formation et bourses de l'UNU;
- iv) Diffusion et information.

g) Pour atteindre ces objectifs, le siège de l'UNU, sis à Tokyo, planifie, coordonne et finance des travaux universitaires effectués par la Division des études et par les sept centres et programmes suivants de recherche et de formation :

- i) Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (UNU/WIDER), Helsinki;
- ii) Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH), Maastricht (Pays-Bas);
- iii) Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST), Macao (Chine);
- iv) Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU/INRA), Accra;
- v) Institut des hautes études (UNU/IAS), Tokyo;
- vi) Programme « Biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes » (UNU/BIOLAC), Caracas;
- vii) Académie internationale de personnalités dirigeantes (UNU/ILA), Aman;
- viii) Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH), Hamilton (Canada).

Note 2

Résumé des principales conventions comptables

On trouvera exposées ci-après les principales conventions comptables appliquées par l'Université :

a) Les comptes de l'UNU sont tenus conformément aux articles pertinents du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financières formulées par le Secrétaire général en application dudit règlement, et aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à la gestion ou du Contrôleur. Ils tiennent également compte des normes comptables des Nations Unies, telles qu'adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination (CAC). L'Université applique la norme comptable internationale 1 relative à la publication des conventions comptables, telle que modifiée et adoptée par le CAC, à savoir :

- i) Les principales conventions comptables sont les suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et rattachement à l'exercice. Lorsque ces conventions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Lorsqu'elles ne sont pas appliquées, il faut l'indiquer et en donner les raisons;
- ii) Les principes de la prudence, de la primauté de la réalité sur l'apparence et de l'importance relative des renseignements déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
- iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers. Les conventions comptables sont normalement indiquées en un seul endroit;

- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Tout changement de convention comptable qui a un effet important sur l'exercice considéré ou peut avoir un effet important sur des exercices ultérieurs doit être indiqué et dûment motivé. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié;
- b) Les comptes de l'UNU sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts peuvent être établis, à des fins générales ou à des fins spéciales, par l'Assemblée générale ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité financière et comptable distincte. Chaque fonds ou groupe de fonds de même nature fait l'objet d'une présentation séparée dans les états financiers;
- c) L'exercice de l'UNU est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives;
- d) Les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés sur la base des engagements;
- e) Les comptes de l'UNU sont libellés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis au moment de l'opération, aux taux de change fixés par le Secrétaire général adjoint à la gestion. Dans les états financiers établis aux intervalles prescrits par le Contrôleur en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général adjoint à la gestion, l'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les sommes à recevoir et à payer à court terme libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU à la date des états. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change pratiqué à la date des états est sensiblement différente de celle résultant de l'utilisation des taux de change pratiqués par l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de l'écart est indiqué dans une note;
- f) Les états financiers de l'UNU sont dressés sur la base du coût d'acquisition. Aucun ajustement n'est apporté pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et services;
- g) Les états financiers de l'UNU sont présentés conformément aux recommandations courantes du Groupe de travail sur les normes comptables de l'ex-Comité administratif de coordination. Afin d'harmoniser la présentation des états financiers de tous les organismes des Nations Unies, les normes recommandées exigent de présenter les résultats financiers des activités dans les états I et II, les flux de trésorerie dans l'état III et l'état des crédits ouverts dans l'état IV;
- h) Recettes :
- i) Les ressources de l'Université proviennent de deux sources – le revenu des placements du Fonds de dotation et les contributions au Fonds de fonctionnement;
- ii) Les contributions volontaires annoncées par des gouvernements au Fonds de dotation sont comptabilisées comme recettes sur la base d'un document écrit par lequel un donateur s'engage à verser une contribution en espèces à

une date ou à des dates déterminées. Les contributions qui ont été annoncées pour des exercices à venir et qui ont été versées sont comptabilisées comme recettes comptabilisées d'avance;

iii) Sauf instructions contraires, toutes les contributions des gouvernements sont versées au Fonds de dotation de l'Université. Le revenu des placements du Fonds de dotation est affecté au financement des programmes de l'Université, au prorata des contributions versées au Fonds par chaque donateur;

iv) Les recettes provenant de la prestation de services représentent les sommes reçues des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui occupent des locaux dans le bâtiment du siège et de personnes extérieures ayant utilisé les services de conférence et d'exposition;

v) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des placements dans des titres et autres instruments négociables. Toutes les pertes réalisées et les pertes nettes latentes sur les placements à court terme sont déduites des revenus des placements;

vi) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de biens usagés ou excédentaires, les sommes remboursées au titre de dépenses relatives à des exercices antérieurs, le montant net des gains de change, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et toute autre recette diverse;

i) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées aux comptes budgétaires appropriés. Leur montant total comprend les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les achats de biens durables ne sont pas portés en immobilisations ; ils sont passés en charges de l'exercice pendant lequel ils ont été effectués. La valeur d'inventaire de ces biens est calculée au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices ultérieurs ne sont pas imputées au budget de l'exercice en cours et sont inscrites comme charges comptabilisées d'avance, comme indiqué à l'alinéa j) vii);

j) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont constitués des fonds déposés dans des comptes à vue et dans des comptes en banque rémunérés;

ii) Les placements comprennent les obligations et les actions gérées par le Service de la gestion des placements de l'Organisation des Nations Unies. Exception faite des changements de valeur résultant de la conversion de comptes libellés en monnaie étrangère, comme indiqué à l'alinéa e), tous les placements sont enregistrés au prix coûtant. Les primes d'émission ne sont pas amorties, elles entrent dans les gains ou pertes constatés au moment de la cession des titres;

iii) Les liquidités gérées centralement représentent les dépôts à vue et à terme, les placements à court terme et à long terme et les revenus de ces placements qui sont gérés par le Siège de l'ONU pour le compte des bureaux hors Siège. Les revenus de ces placements et les frais associés à leur gestion sont

répartis entre les différents fonds participants. La part de chaque fonds est indiquée sur une ligne distincte dans ses états financiers;

iv) Conformément aux décisions du Conseil de l'Université, la politique de placement est actuellement la suivante :

a. Le montant maximum des dépenses qui peuvent être financées par le Fonds de dotation est égal à 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce Fonds sur cinq ans;

b. Le portefeuille doit comprendre 53 % de valeurs à revenu fixe, 42 % de valeurs à revenu variable et 5 % de liquidités, ce qui représente une exposition au risque plus grande que la répartition antérieure (65 % de valeurs à revenu fixe, 20 % de valeurs à revenu variable et 15 % de liquidités);

c. Des projections de la valeur des actifs sont établies selon un plan roulant de cinq ans et le montant à transférer au Fonds de fonctionnement est défini en pourcentage du montant total de ces actifs;

d. L'objectif est de maximiser le rendement global, plutôt que les revenus ou les plus-values (la protection du capital étant assurée par une bonne diversification du portefeuille);

v) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire écoulée à la date des états financiers est saisie dans les charges comptabilisées d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ces derniers produisent les pièces justificatives requises, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vi) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Université. Les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est enregistrée dans des livres d'ordre et figure en note aux états financiers;

vii) En principe, les charges comptabilisées d'avance comprennent les postes de dépense qui ne peuvent pas valablement être imputés à l'exercice considéré et qui seront passées en charges lors d'un exercice ultérieur. Ces postes de dépense comprennent notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 110.6. Ces engagements prévisionnels sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

k) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices ultérieurs;

- ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir sont comptabilisés à la fois comme charges comptabilisées d'avance et comme engagements non réglés;
- iii) Les sommes dues par l'Université sont indiquées sous la désignation d'engagements non réglés, qu'elles se rapportent aux exercices antérieurs, à l'exercice considéré ou aux exercices suivants. Les engagements de l'exercice afférents au Fonds de fonctionnement ou au Fonds de dotation demeurent valables 12 mois après la fin dudit exercice ;
- iv) Les montants virés d'autres fonds sont ceux virés du Fonds de dotation aux différents fonds de fonctionnement;
- v) Les ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds représentent les sommes dont le Conseil de l'Université a approuvé le virement d'un fonds de fonctionnement à l'autre ou le réinvestissement dans le Fonds de dotation,
- vi) Le Fonds de dotation représente le fonds de roulement de l'Université;
- vii) Les excédents autorisés sont les réserves pour imprévus constituées avec l'accord du Conseil de l'Université en vue de couvrir tout déficit ou retard de paiement des contributions annoncées, de compenser toute réduction des recettes prévues due aux fluctuations des taux de changes et de financer toute dépense extraordinaire requise pour l'entretien des bâtiments du siège;
- viii) Les soldes concernant les projets financés par des donateurs sont les montants des contributions destinées à des programmes spécifiques qui n'ont pas été dépensés pendant l'exercice;
- l) Des fonds d'affectation spéciale peuvent être constitués par le recteur. L'Université se conforme aux dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion de ces fonds (ST/SGB/188), ainsi qu'aux instructions administratives complémentaires (ST/AI/284, ST/AI/285 et ST/AI/286), bien que ladite circulaire, ainsi qu'il est indiqué à son paragraphe 3, ne s'applique pas aux organismes tels que l'UNU dont la gestion est confiée au chef de secrétariat;
- m) L'Université des Nations Unies fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en tant que régime de prévoyance versant des pensions de retraite et diverses prestations connexes, notamment en cas de décès ou d'invalidité. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également verser à celle-ci sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 3**Recettes, dépenses et variations des réserves
et des soldes des fonds (état I); actif, passif et réserves
et soldes des fonds (état II); et flux de trésorerie (état III)**

Les états I, II et III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds. Ils concernent le siège de l'ONU, l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (UNU/WIDER), l'Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH), l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST), l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU/INRA), le Programme « Biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes » (UNU/BIOLAC), l'Institut des hautes études (UNU/IAS), l'Académie internationale de personnalités dirigeantes (UNU/ILA), et le Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH). Les chiffres consolidés obtenus après élimination des opérations interfonds représentent le résultat global de toutes les activités de l'organisation. Cette présentation ne signifie nullement que l'un quelconque des fonds puisse être utilisé pour une autre fin que celle pour laquelle il a été autorisé;

Note 4**Fonds de l'ONU (états I, II et III)**

a) Encaisse, dépôts à terme et placements. On trouvera ci-après la ventilation (en milliers de dollars des États-Unis), par devise et par catégorie, du montant de l'encaisse et des placements au 31 décembre 2001 indiqué dans l'état II :

<i>Monnaie</i>	Total	<i>Type de placement</i>	Total
Dollar des États-Unis	112 730	Encaisse et dépôts bancaires	22 757
Euros	82 896	Liquidités gérées centralement	22 406
Yen	57 139	Obligations	149 407
Livre sterling	14 499	Actions	95 913
Autres devises	23 219		
Total	290 483^a	Total	290 483^a

^a Valeur de réalisation au 31 décembre 2001 : 295,5 millions de dollars.

b) Contributions volontaires à recevoir. On trouvera ci-après une analyse chronologique des contributions annoncées non versées figurant dans l'état II (montant en milliers de dollars des États-Unis au 31 décembre 2001) :

	<i>Moins de deux ans/ années à venir</i>	<i>Entre deux ans et cinq ans</i>	<i>Plus de cinq ans</i>	Total
Ghana	–	–	3 450	3 450
Inde	25	–	–	25
Japon	650	–	–	650
Jordanie	125	–	–	125
Venezuela	–	–	3 003	3 003
Total	800	–	6 453	7 253

c) Biens durables. Conformément aux conventions comptables de l'ONU, les biens durables ne sont pas inclus dans l'actif de l'ONU, mais les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. On trouvera ci-après la valeur d'inventaire au 31 décembre 2001 des biens durables dont l'ONU a fait l'acquisition pour son siège ou pour ses centres et programmes de recherche et de formation (montant en milliers de dollars des États-Unis):

	<i>Total</i>
Siège de l'Université, Tokyo	2 432
Bureau de l'ONU pour l'Amérique du Nord, New York	51
Bureau de l'ONU pour l'Europe, (ONU/UNESCO), Paris	42
ONU/WIDER, Helsinki	475
ONU/INTECH, Maastricht (Pays-Bas)	393
ONU/IIST, Macao (Chine)	535
ONU/INRA, Accra	154
Unité de l'ONU/INRA, Lusaka	142
ONU/IAS, Tokyo	668
ONU/BIOLAC, Caracas	10
ONU/ILA, Amman	58
ONU/INWEH, Hamilton (Canada)	103
Total	5 063

En plus des biens susmentionnés, des meubles et du matériel ont été mis à la disposition du siège de l'ONU et des divers centres et programmes de recherche et de formation par les pays hôtes respectifs, et des dons privés ont aussi été reçus. Des inventaires séparés sont tenus pour ces meubles et matériel et ces dons.

d) Autres comptes débiteurs. On trouvera ci-après une analyse chronologique des créances portées en Autres comptes débiteurs dans l'état II (montant en milliers de dollars des États-Unis au 31 décembre 2001) :

	<i>Ancienneté des créances</i>		Total
	<i>Moins d'un an</i>	<i>Plus d'un an</i>	
Personnel	674	18	692
Fournisseurs	69	28	97
Intérêts courus	2 377	–	2377
Divers	8 531	–	8 531
Total	11 651	46	11 697

e) Autres éléments d'actif. On trouvera ventilés ci-après les autres éléments d'actif figurant dans l'état II (montant en milliers de dollars des États-Unis au 31 décembre 2001) :

	Total
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	68
Comptes d'attente : charges des bureaux autres que Tokyo (bordereaux interservices)	29
Total	97

f) Autres comptes créditeurs. On trouvera ventilés ci-après les autres comptes créditeurs figurant dans l'état II (montant en milliers de dollars de États-Unis au 31 décembre 2001) :

	Total
Siege de l'ONU	107
PNUD	387
Divers	9 424
Total	9 918

Note 5

Charges relatives aux indemnités versées aux fonctionnaires qui cessent le service et aux retraités

a) L'UNU ne comptabilise spécifiquement dans aucun de ses états financiers les charges relatives au programme d'assurance maladie après la cessation de service ou à d'autres types de prestations liées à la cessation de service. Ces coûts sont prévus dans le budget relatif au Fonds de fonctionnement et les dépenses effectivement engagées au cours d'un exercice sont imputées à l'exercice. Afin de mieux comprendre les charges financières que représente pour elle le programme d'assurance maladie après la cessation de service, l'Organisation des Nations Unies a confié à un actuinaire-conseil le soin de procéder à une évaluation actuarielle des prestations prévues par le programme. On estime, sur la base des projections au 31 décembre 2001 des chiffres au 1er janvier 2001 que, pour l'ensemble des participants et toutes sources de financement confondues, les engagements de l'Université au titre du programme étaient les suivants :

	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Charges à payer</i>
	<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>	
Montant brut	3 673	2 714
A déduire : contributions des retraités	(643)	(514)
Montant net	2 980	2 200

b) La valeur actuelle des prestations futures indiquée dans le tableau ci-dessus est la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à l'avenir à tous les fonctionnaires déjà à la retraite et à tous les fonctionnaires actuellement en poste qui partiront à la retraite. Les charges à payer sont la partie de la valeur actuelle des prestations qui a été acquise entre la date d'entrée en fonctions des fonctionnaires et la date de l'évaluation actuarielle. Un fonctionnaire a acquis la totalité de ses droits à la date à laquelle il peut prétendre à une pension au taux plein.

c) À la cessation de service, les fonctionnaires sont en droit de demander que leur soient payés les jours de congé qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. On estime que les paiements futurs au titre de ces indemnités, indépendamment de la source de financement, représentaient pour l'Université une charge de l'ordre de 578 000 dollars au 31 décembre 2001.

d) À la cessation de service, certains fonctionnaires peuvent prétendre, en fonction de leurs états de service, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation. Aucun membre de son personnel ne se trouvant dans cette situation au 31 décembre 2001, l'Université n'avait à cette date aucun engagement à ce titre.

